

---

## Séance du Conseil d'agglomération de Fribourg Sitzung des Agglomerationsrats Freiburg

Date : jeudi 4 décembre 2014 / Datum: Donnerstag 4. Dezember 2014

Lieu : salle du Grand Conseil de l'Hôtel cantonal, Fribourg / Ort: Saal des Grossen Rates im Rathaus, Freiburg

### Présidence / Präsidenschaft:

M. Jérôme **Hayoz**, Président, Fribourg

M. Alexis **Overney**, Vice-président, Granges-Paccot

Mme Corinne **Margalhan-Ferrat**, Secrétaire générale et Directrice

### Membres du Conseil d'agglomération / Mitglieder des Agglomerationsrats:

#### **Commune d'Avry**

Mme Geneviève **Renevey** ainsi que MM. Marc Antoine **Messer** et Michel **Moret**

#### **Commune de Belfaux**

Mme Anne-Lise **Meyer** ainsi que MM. Gabriel **Litzistorf**, Marc **Lüthi** et Christian **Maître**

#### **Commune de Corminboeuf**

Mme Pascale **Michel** ainsi que MM. Dominique **Rhême** et Jean-Claude **Spicher**

#### **Commune de Düdingen**

MM. Markus **Bapst**, Urs **Hauswirth**, Josef **Stadler**, Moritz **Werro** et Samuel **Zbinden**

#### **Commune de Fribourg**

Mmes Béatrice **Acklin Zimmermann**, Christa **Mutter**, Eleonora **Schneuwly-Aschwanden** et Cécile **Thiémard** ainsi que MM. Christoph **Allenspach**, Jean-Pierre **Gauch**, Christophe **Giller**, Jérôme **Hayoz**, Pierre-Olivier **Nobs**, Pius **Odermatt**, Rainer **Weibel**, Pascal **Wicht** et Simon **Zurich**

#### **Commune de Givisiez**

Mmes Éva **Berclaz** et Suzanne **Schwegler** ainsi que M. Éric **Mennel**

#### **Commune de Granges-Paccot**

MM. André **Demierre** et Alexis **Overney**

#### **Commune de Marly**

MM. Bertrand **Späth** et Lionel **Walter**

#### **Commune de Matran**

MM. Jean-Luc **Dumoulin** et Nicolas **Rérat**

#### **Commune de Villars-sur-Glâne**

MM. Marc'Aurelio **Andina**, Adrian **Etter**, Benjamin **Gasser**, François **Grangier**, Dimitri **Küttel** et Bruno **Marmier**

### Excusé-e-s / Entschuldigt:

Pour le Conseil d'agglomération : Mmes Madeleine **Genoud-Page** et Adeline **Jungo** ainsi que MM. Nicolas **Bapst**, Cyril **Berton**, Jean-Marc **Boéchat**, Sébastien **Dorthe**, François **Maridor**, Éric **Romanens**, Kurt **Sager** et Jean-Daniel **Wicht**

Pour le Comité d'agglomération : Mme Érika **Schnyder**

### Ordre du jour / Tagesordnung:

- 1) Ouverture de la séance et salutations
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2014
- 3) Communications
  - 3.1 Communications du Président du Conseil d'agglomération
  - 3.2 Communications du Président du Comité d'agglomération
- 4) Subventionnement de la mesure n°22.1 du PA2 « Sentier Nord – Sentier des Casernes »
  - 4.1 Préavis de la Commission financière
  - 4.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement
  - 4.3 Présentation du message n°28 du Comité. Rapporteur : M. Benoît Piller

- 4.4 Examen de détail
- 4.5 Examen et vote de l'arrêté
- 5) Libération du crédit d'investissement du projet-modèle « Espace ouvert Fribourg / Freiraum Freiburg »
  - 5.1 Préavis de la Commission financière
  - 5.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement
  - 5.3 Présentation du message n°29 du Comité. Rapporteur : M. Jean Bourgknecht
  - 5.4 Examen de détail
  - 5.5 Examen et vote de l'arrêté
- 6) Libération des crédits d'étude du Projet d'agglomération de troisième génération, respectivement du Plan directeur régional
  - 6.1 Préavis de la Commission financière
  - 6.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement
  - 6.3 Présentation du message n°30 du Comité. Rapporteur : M. Jean Bourgknecht
  - 6.4 Examen de détail
  - 6.5 Examen et vote des arrêtés
- 7) Réponse du Comité au postulat n°17 concernant l'augmentation de la cadence des transports publics dans le quartier de Bourguillon
  - 7.1 Position du Comité. Rapporteur : M. Benoît Piller
  - 7.2 Avis des auteurs : M. Jean-Pierre Gauch et consorts
- 8) Divers

### **1. Ouverture de la séance et salutations / Eröffnung der Sitzung und Begrüssung**

**Le Président.** Monsieur le Président du Comité d'agglomération, Madame et Messieurs les membres du Comité d'agglomération, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'agglomération, chères et chers collègues. J'ai le grand plaisir d'ouvrir cette séance du Conseil d'agglomération pour la première fois en qualité de Président du Conseil d'agglomération. Je souhaite la bienvenue à notre nouvelle collègue Mme Pascale Michel de la commune de Corminboeuf, à notre collègue M. Simon Zurich de la Ville de Fribourg et au nouveau Vice-président M. Alexis Overney, qui va m'assister pendant une année (applaudissements). Je vous informe que nous sommes actuellement 41 membres du Conseil d'agglomération. Le quorum étant manifestement atteint, nous pouvons valablement siéger. Pour le Conseil, sont excusés Mmes Madeleine Genoud-Page et Adeline Jungo ainsi que MM. Nicolas Bapst, Cyril Berton, Jean-Marc Boéchat, Sébastien Dorthe, François Maridor, Éric Romanens, Kurt Sager et Jean-Daniel Wicht. Mme Érika Schnyder, membre du Comité, est également excusée. La séance de ce soir a été valablement convoquée par pli postal du 14 novembre 2014. Avez-vous des remarques à exprimer quant à l'ordre du jour proposé dans la convocation ?

**M. Pierre-Olivier Nobs.** Notre ordre du jour contient sept points puis les « divers ». Or les questions sont une attribution claire de notre plénum au même titre que les postulats et les motions. Dans la mesure où lors de la séance précédente, le Président du Comité a promis une réponse suite à la question posée par plusieurs conseillers, il aurait été judicieux d'intégrer, avant le point 8 « divers », un point qui s'intitule « Réponses aux questions » de manière à ce que formellement les questions soient enregistrées dans l'ordre du jour et qu'ensuite, nous puissions entendre la réponse du Président du Comité. Je demande donc formellement d'ajouter un point « Réponses aux questions » avant le point 8 « divers ».

**Le Président.** Monsieur Schneuwly, voulez-vous répondre aux questions de M. Nobs sur la caisse de pension ?

**M. Pierre-Olivier Nobs.** Nous ne demandons pas, à ce stade de la séance, la réponse aux questions. Nous demandons simplement au Bureau de trancher pour savoir si cette modification, qui consiste à ajouter ce point « Réponses aux questions » à l'ordre du jour, est acceptée.

**Le Président.** Vous voulez, par conséquent, ajouter ce point à l'ordre du jour.

**M. Pierre-Olivier Nobs.** Oui. Exactement. Merci.

**Le Président.** Le Conseil d'agglomération doit, donc, voter formellement cette modification de l'ordre du jour.

#### **Vote**

Celles et ceux, qui acceptent la proposition de M. Nobs consistant à ajouter un point 7bis « Réponses aux questions », après le point 7, à l'ordre du jour de la présente séance, sont priés de lever leur carton vert.

#### **Résultat**

La proposition de M. Nobs est, à la majorité évidente, acceptée.

Le point 7bis « Réponses aux questions » est ajouté à l'ordre du jour de la présente séance.

Y a-t-il d'autres modifications de l'ordre du jour ? Gibt es andere Änderungsanträge für die Traktandenliste? Ce n'est pas le cas. Cet ordre du jour, ainsi modifié, est accepté. Die Traktandenliste ist genehmigt.

Ich schliesse damit den Punkt 1 der Traktandenliste. Le premier point de l'ordre du jour est donc absent.

### **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2014 / Genehmigung des Protokolls der Sitzung vom 9. Oktober 2014**

**Le Président.** Avez-vous des remarques concernant le procès-verbal du 9 octobre 2014 ? Ce n'est pas le cas.

#### **Vote**

Celles et ceux, qui acceptent le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2014, sont priés de lever leur carton vert.

#### **Résultat**

Le procès-verbal de cette séance est approuvé, à la majorité évidente.

J'adresse les remerciements d'usage à sa rédactrice.

Ce deuxième point de l'ordre du jour est également absent.

### **3. Communications / Mitteilungen**

#### **3.1 Communications du Président du Conseil d'agglomération / Mitteilung des Präsidenten des Agglomerationsrats**

**Le Président.** Je vous informe tout d'abord qu'en 2015, sont prévues deux séances extraordinaires du Conseil d'agglomération, les 26 février et 26 novembre, ainsi que deux séances ordinaires, les 30 avril et 8 octobre.

Ce soir, tous les membres du Conseil d'agglomération ont reçu, dans leur enveloppe, le Rapport stratégique, adopté le 23 mai 2013 par le Conseil d'agglomération, en allemand et/ou en français, qui a été formellement approuvé par le canton le 27 mai 2014. Les communes devraient également le recevoir ultérieurement.

Lors des votes d'ensemble, exprimez-vous clairement, en levant votre carton de vote, afin de simplifier le travail des scrutatrices et scrutateurs et afin d'éviter toute discussion sur les résultats. Um die Arbeit der Stimmzählerinnen und Stimmzähler zu erleichtern, bitte ich die Versammlung, bei den Abstimmungen die vom Ratspräsidenten entsprechend bezeichnete Stimmkarte gut sichtbar in die Höhe zu halten.

#### **• Discours du Président**

Als Erstes möchte ich mich für Ihr Vertrauen und meine Wahl zum Präsidenten des Agglomerationsrats bedanken. Das habe ich das letzte Mal noch nicht gemacht. Je vous remercie, tout d'abord, pour la confiance que vous m'avez témoignée en m'élisant Président du Conseil d'agglomération. Je me réjouis de mener les séances du Conseil d'agglomération pendant cette période d'une année. Le Bureau du Conseil, composé de mes collègues, le Vice-Président du Conseil et moi, ainsi que la Directrice et son équipe, essaierons tous ensemble de gérer les séances et les discussions, le plus efficacement possible, dans un bon état d'esprit. Le Conseil d'agglomération a déjà fait preuve d'un tel esprit plusieurs fois, notamment lors de la séance du 9 octobre 2014 qui fut marquée par de longues, vives et constructives discussions autour de la motion déposée par la commune de Düdingen.

Cette motion n'était pas une simple motion car elle a posé des questions de fond, non sur l'existence de l'Agglomération mais sur son fonctionnement, sur le rôle d'une minorité linguistique en son sein. Les habitants de Düdingen ne sont pas la seule minorité suisse-allemande, il y a aussi des minorités alémaniques dans les autres communes membres de l'Agglomération. La discussion était animée, peut-être difficile mais nous avons mené un débat constructif et ouvert. Wenn auch die Motion der Gemeinde Düdingen nicht überwiesen wurde, dürfen wir uns bezüglich der aufgeworfenen Fragen nicht zurücklehnen. Jetzt gilt es erst recht die Köpfe zusammenzustecken, um diese Fragen offen zu diskutieren. Sei dies die Funktionsweise der Agglomeration, die geografische Öffnung oder auch der Umgang mit der sprachlichen Minderheit in einem Parlament. Dennoch wünsche ich mir eine zukunftsgerichtete Diskussion über diese Fragen und vor allem sollte es in unserer aller Interesse sein, einen Agglomerations-Sprachenkampf zu verhindern. Wir brauchen hierfür pragmatische und für alle trag- und gehbare Lösungen. Ich meinerseits genieße dieses „Melange“ in unserer Region. Diese Bereicherung meines Alltags möchte ich niemals missen. Denn Sprache prägt nicht einfach nur „lingual“, Sprache prägt auch unsere Kultur, die Art unseres Zusammenlebens, die Art einer Debatte und noch viel mehr. Ich wünsche mir längerfristig, dass sich gerade im Gebilde der Agglomeration alle Sprachgemeinschaften nicht nur zurechtfinden, sondern sich darin auch wiederfinden können. Dies geht aus meiner Sicht über das Französische und Deutsche hinaus. Denn viele Bewohnerinnen und Bewohner der Agglomeration haben nochmals eine andere Muttersprache. Und leider haben wir in unserer Zweisprachigkeitsdebatte die Tendenz, diesen Punkt zu vergessen. L'Agglomération de Fribourg doit être l'Agglomération de toutes et tous, qu'importe leur langue maternelle, leur religion ou leur origine. Cela est possible grâce à des projets concrets en faveur de la population dans différents domaines comme la mobilité et la culture. Lorsqu'un projet se concrétise, personne ne demande qui l'a élaboré. Pour ma part, je n'ai pas besoin de connaître la langue maternelle de l'architecte de la nouvelle gare Fribourg-Freiburg Poya. Je suis convaincu que cette belle réalisation répond aux besoins de la population de l'agglomération, ainsi qu'à celui des communes hors-agglomération.

Aujourd'hui, l'occasion nous est donnée de continuer notre Projet d'agglomération en acceptant le crédit dédié au PA3. Ce projet s'inscrit parfaitement dans cet esprit d'ouverture. Pour aller plus avant, le Vice-Président, d'autres collègues et moi-même avons discuté afin de définir comment faire avancer ce débat, qui a commencé le 9 octobre 2014 en séance du Conseil d'agglomération. Nous en sommes encore au début de nos réflexions mais nous envisageons d'organiser une séance extraordinaire, sous forme de table ronde avec une discussion ouverte, vers la fin du printemps prochain. Il faut absolument poursuivre ces débats sur le futur développement et l'ouverture de l'Agglomération de Fribourg. Pour ce faire, nous avons besoin d'un certain temps. Des contacts entre les différents acteurs, notamment le Comité et les préfets, permettront certainement de mettre sur pied une telle rencontre. Vous serez ensuite informés de la forme, du contenu et, surtout, de la date de cette manifestation. Ich habe am 9. Oktober gesagt, dass die durch die Motion Düdingen aufgeworfenen Fragen seriös diskutiert werden sollen. Wir wollen es möglich machen, dass diese Diskussionen in einer Tagung oder an einem Abend, egal in welcher Form - das wissen wir heute noch nicht - stattfinden können. In diesem Sinne wünsche ich dem Agglomerationsrat Freiburg weiterhin eine konstruktive Debattierfreudigkeit und das wir alle zusammen an dieses gemeinsame und wichtige Projekt Agglomeration Freiburg/Fribourg glauben können.

Vous êtes tous cordialement invités, à l'issue de la présente séance, au verre de l'amitié au Café des Arcades à Fribourg.

### **3.2 Communications du Président du Comité d'agglomération / Mitteilung des Präsidenten des Agglomerationsvorstandes**

**M. René Schneuwly.** Je remercie Monsieur le Président du Conseil d'agglomération pour son discours et pour ce verre de l'amitié auquel il nous a conviés. Vous êtes certainement au courant de l'important évènement qui a eu lieu hier en grande pompe : l'inauguration de la halte ferroviaire Fribourg/Freiburg Poya, qui figurait déjà dans le PA1. La Confédération n'a pas subventionné cette mesure, mais elle a souligné son intérêt tant du point de vue de la mobilité que du point de vue de l'urbanisation. L'Agglomération, pour sa part, a soutenu ce projet d'infrastructure de transport d'importance régionale et a décidé de le financer à hauteur de 30%. Sa réalisation nous comble de fierté. Je rappelle que cette inauguration a été précédée de celles du Pont et Tunnel de la Poya, ainsi que de cette portion de la Transagallo qui va aboutir au quai n°2 de cette halte ferroviaire. Nous avons déjà constaté que le Pont de la Poya libère passablement le quartier du

Bourg. Je souligne que si ce projet n'avait pas été déposé avant fin 2007, avant la constitution de l'Agglomération, dans un projet d'agglomération, le Pont de la Poya n'aurait pas eu ce caractère d'urgence et n'aurait pas été financé par la Confédération et inauguré cette année. J'aimerais souligner le travail considérable et de qualité, qui a ainsi été accompli. J'ai une question au sujet de l'intervention de M. Nobs : le point 7bis concerne-t-il l'ACSMS ?

**M. Pierre-Olivier Nobs.** Oui.

**M. René Schneuwly.** M. Nobs, dans ce cas, pourrais-je répondre immédiatement sous ce point consacré aux communications ? C'est en tous cas ce que j'avais prévu de faire.

**M. Pierre-Olivier Nobs.** Non, nous en parlerons sous le point 7bis.

**M. René Schneuwly.** Entendu, je saute ce point et poursuis mes communications. Vous avez reçu, ce soir, le Rapport stratégique de l'Agglomération de Fribourg, dont le Conseil d'agglomération a adopté les modifications mineures le 23 mai 2013. Ces modifications, qui ont été approuvées par le Conseil d'Etat dans son arrêté du 27 mai 2014, demandaient notamment la distribution de ce rapport par l'Agglomération aux communes membres ainsi qu'à l'administration cantonale. Vous êtes, d'ailleurs, les premiers à obtenir ce document, ainsi mis à jour, que nous avons décidé de réimprimer, en français et en allemand, étant donné son importance dans les débats à venir. Fin 2015, ce rapport sera révisé. Ensuite, vous devrez l'adopter avant que le PA3, respectivement le Plan directeur de l'Agglomération, ne soit envoyé aux offices fédéraux pour évaluation.

Vous prendrez également connaissance du premier numéro de l'« Agglo News », publication disponible en français et en allemand, qui donne des informations sur des projets ou des dossiers d'importance régionale en cours ou achevés. Je remercie celles et ceux qui ont contribué à l'élaboration de cette publication composée de quatre pages, que vous lirez sans doute avec intérêt car elle contient des informations pointues.

**Le Président.** Ce troisième point de l'ordre du jour est absent.

#### **4. Subventionnement de la mesure n°22.1 du PA2 « Sentier Nord – Sentier des Casernes » / Subventionierung der Massnahme Nr.22.1 des AP2 „Sentier Nord – Sentier des Casernes„**

##### **4.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission**

**M. Jean-Pierre Gauch.** Je ne vais pas vous lire, inutilement, dans son intégralité, le préavis de la Commission financière, qui a convenu qu'il est préférable d'être bref. Je vais simplement vous faire part des diverses remarques de la commission. Le préavis de la commission est tout d'abord favorable. La Commission constate que la TVA et le renchérissement ne sont pas mentionnés explicitement comme faisant partie du calcul de la subvention dans la directive portant subventionnement des mesures du Plan directeur de l'Agglomération de Fribourg. La Commission est d'avis que cette pratique est cohérente et demande que cette directive soit adaptée en conséquence avant le prochain message de subventionnement se basant sur cette directive.

##### **4.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt**

**M. Christoph Allenspach.** Comme la mesure n°22.1 a déjà été réalisée, la CAME se contente de souligner que cette première réalisation de la Transagglo en Ville de Fribourg, inaugurée le 7 octobre 2014, est une étape vraiment importante en faveur de la promotion de la mobilité douce dans l'Agglomération. La Transagglo, qui connecte la Sarine à la Singine, a également une valeur symbolique. La CAME salue les autres mesures de ce projet phare, qui ont déjà été annoncées pour 2015 et préavise favorablement, à l'unanimité, le message n°28. Die Realisierung des ersten Teilstücks der Transagglo entlang des „Sentier Nord“ und des „Sentier des Casernes“ in der Stadt ist effektiv ein bedeutender Schritt in der Förderung des Langsamverkehrs. Die KRMU möchte auch unterstreichen, dass die Transagglo auch einen symbolischen Wert hat, da sie den Sensebezirk mit dem Saanebezirk verbindet. Die KRMU begrüsst weitere Arbeiten zu diesem Projekt für 2015 und empfiehlt einstimmig die Annahme dieser Vorlage.

#### **4.3 Présentation du message n°28 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr.28 des Vorstandes. Rapporteur / Berichterstatter: M./Herr Benoît Piller**

**M. Benoît Piller.** Je vais vous donner brièvement quelques informations sur le message n°28, qui porte sur la demande de libération de la subvention pour le réaménagement des sentiers du Nord et des Casernes situés en Ville de Fribourg. Ce projet, qui fait partie de la Transagglo, reprend la mesure n°22.1 du PA2, classée dans la catégorie « à réaliser avant 2015 » et intitulée « Aménagement d'un itinéraire mixte piétons/vélos entre la gare de Fribourg et le site de St. Léonard, le long des voies ferroviaires ». Il s'agit d'un aménagement réalisé et terminé en 2014. Le 7 octobre passé, ce tronçon a d'ailleurs été inauguré conjointement par la Ville de Fribourg, l'Agglomération de Fribourg et le Groupe E, ce dernier y ayant installé un éclairage particulier. Ce projet, réalisé par la Ville de Fribourg, correspond en tous points à la mesure n°22.1. Il permet d'atteindre tous les objectifs énoncés dans cette mesure. Il offre, aux cyclistes et aux piétons, un itinéraire en site propre sécurisé, attractif et performant. L'objectif de mixité est également atteint puisque ces sentiers sont à présent plus larges conformément aux gabarits définis pour la Transagglo. Les travaux ont consisté à corriger le profil des sentiers, à supprimer des escaliers, à élargir les sentiers à 3.60m et à renouveler complètement le système d'éclairage public. Ce tronçon a bénéficié de l'aménagement d'une surélévation pour le franchissement de l'avenue Général-Guisan, réalisée dans le cadre des mesures d'accompagnement du pont de la Poya et dont les coûts ne sont pas affectés à ce projet. En ce qui concerne le subventionnement, le Comité a reçu la demande de la Ville de Fribourg fin août 2014. Celle-ci a été traitée en application de l'article 4, alinéa 1, lettre c de la Directive portant subventionnement des mesures du plan directeur de l'Agglomération de Fribourg du 28 novembre 2012. Le coût initial du projet, indiqué dans le PA2, était de CHF 2'300'000 hors TVA et le coût de réalisation, tout compris, se monte à CHF 2'700'000. Ce dépassement trouve son origine essentiellement dans les importants problèmes géotechniques rencontrés lors des travaux sur la digue CFF. La directive de subventionnement et son article 3 alinéa 2 stipule que les communes assument le dépassement des coûts. L'Agglomération subventionne 50% des coûts annoncés dans le PA2, qui sont des coûts 2011, auxquels s'ajoutent TVA et renchérissement. Le Comité a pris note de la demande de la Commission financière consistant à compléter la directive pour ce qui est de la TVA et du renchérissement. Lors de l'octroi des subventions, il faut toujours adapter ces montants au renchérissement de l'année de réalisation du projet et ajouter la TVA selon le taux en vigueur. Pour ce projet, le montant subventionnable est de CHF 2'570'940, le renchérissement étant de 3.5% et la TVA de 8%. Les coûts réels des travaux ayant dépassé ce montant et en application du taux de subventionnement de 50%, le Comité vous prie de libérer, pour cette mesure, une subvention de CHF 1'285'470, à prélever sur la rubrique 650.522.30 du budget d'investissement 2014.

**Le Président.** Je conseille, à toutes et à tous, de parcourir ce magnifique tronçon de la Transagglo.

#### **4.4 Examen de détail / Detailberatung**

**Le Président.** Avant de passer formellement à l'examen de détail, j'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des interventions ?

**Mme Christa Mutter.** J'aimerais faire quelques remarques générales sur ce projet. Il est important de le compléter par deux aspects.

Il s'agit d'un itinéraire, certes, très approprié aux cyclistes mais sur lequel manquent des mesures en faveur des piétons. La largeur du gabarit de ces sentiers a été fixée à 3.60 m afin de ne pas devoir séparer le flux piétonnier du flux cycliste. J'ai constaté que les cyclistes roulent à une vitesse élevée sur la Transagglo et que cela peut poser problème aux piétons, notamment aux personnes âgées et aux enfants, en particulier lorsque la luminosité est faible en début ou fin de journée. Il faudra observer cela et prendre, ensuite, des mesures adéquates.

Deuxièmement, M. Piller a parlé « d'éclairage particulier ». Le Groupe E a installé des éclairages censés s'adapter au passage des cyclistes et des piétons, ce qui est un bon projet-pilote, mais malheureusement, sur le tronçon Université Miséricorde à la fin du quartier d'Alt, les éclairages ont été montés sur les anciens lampadaires. Certaines zones sont, ainsi, très claires et d'autres très sombres quand les lampadaires sont cachés dans les arbres. De plus, le Groupe E n'a visiblement pas commandé les bonnes ampoules. Nous ne pouvons donc pas dire que ce projet est achevé. Il faudrait se renseigner auprès des fournisseurs concernés afin d'installer les

éclairages appropriés et de changer les lampadaires. Les frais y relatifs devraient être déduits du crédit de ce projet.

**M. Bruno Marmier.** Je tenais à rectifier que le premier tronçon de la Transagglo n'est pas celui des sentiers du Nord et des Casernes. Le premier tronçon est, en fait, celui du Parc urbain de Cormanon de Villars-sur-Glâne, qui est également une piste mixte piétons/cyclistes. Je reconnais, par contre, que le tronçon de Villars-sur-Glâne a été plus simple à réaliser que celui de Fribourg, qui a connu certaines contraintes comme le chemin de fer et le milieu bâti. Nous pouvons dire que le tronçon de Fribourg est le premier tronçon en zone urbaine et, aussi, le premier vrai défi de la Transagglo. Je conclus qu'il existe, aujourd'hui, deux tronçons Transagglo. Je vous recommande d'approuver cette subvention.

**Le Président.** Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

**M. Benoît Piller.** Je souhaite, au nom du Comité, répondre aux deux remarques de Mme Mutter concernant la mixité et l'éclairage de ce tronçon. Il a été décidé de ne pas séparer les cyclistes des piétons, par une ligne, sur ces deux sentiers suite à différents constats. Séparer les piétons des cyclistes, sur les chemins, présente divers inconvénients et peut se révéler parfois dangereux. Cette délimitation n'est toujours pas respectée des piétons et peut inciter de nombreux cyclistes à rouler plus vite. Cela crée des tensions entre ces deux groupes. Certains membres de l'Agglomération et moi avons expérimenté, à pied, ce tronçon de St. Léonard à la gare de Fribourg. Tout s'est bien passé lorsque nous avons croisé des cyclistes alors que nous marchions de front. Des cyclistes, comme Poulidor, ne s'entraînent pas sur ces sentiers urbains, ils préfèrent rouler sur de grandes routes. Les villes de Bâle et de Zurich, qui n'ont tracé aucune ligne de séparation sur leurs pistes, ont constaté la réussite de ce concept. Quant à l'éclairage, le Comité et les représentants de la Ville de Fribourg ont noté vos réclamations. Ils régleront ces problèmes en collaboration avec le Groupe E.

Enfin, le tronçon de la Dort-Verte de Villars-sur-Glâne est bien le premier tronçon Transagglo à avoir été réalisé. Le Comité remercie M. Marmier pour ce rappel.

#### **4.5 Examen et vote de l'arrêté / Prüfung des Beschlusses und Abstimmung**

**Le Président.** Nous sommes à présent 43 membres du Conseil.

##### **Titres et considérants**

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

##### **Résultat**

Les titres et considérants sont adoptés par le Conseil d'agglomération tels que proposés par le Comité.

##### **Article premier**

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

##### **Résultat**

L'article premier est adopté par le Conseil d'agglomération tel que proposé par le Comité.

##### **Vote d'ensemble**

Celles et ceux, qui adoptent l'arrêté tel que proposé par le Comité en lien avec le subventionnement de la mesure de mobilité décrite dans le message n°28 pour un montant de CHF 339'269.30 sous la rubrique 650.522.25, sont priés de lever leur carton vert ; les scrutateurs comptent 42 voix.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de lever leur carton rouge ; les scrutateurs ne dénombrent aucune voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton blanc ; les scrutateurs comptent 1 voix.

##### **Résultats**

Le Conseil d'agglomération a adopté, à une très large majorité, l'arrêté proposé par le Comité et accepté le subventionnement de la mesure n°22.1 du PA2 décrite dans le message n°28 pour un montant de CHF 1'285'470.

Ce quatrième point de l'ordre du jour est donc absent.

## **5. Libération du crédit d'investissement du projet-modèle « Espace ouvert Fribourg / Freiraum Freiburg » / Freigabe des Investitionsdarlehens für das Modellvorhaben „ Espace ouvert Fribourg / Freiraum Freiburg „**

### **5.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission**

**M. Jean-Pierre Gauch.** La Commission financière a préavisé favorablement la libération du crédit d'investissement du projet-modèle « Espace ouvert Fribourg / Freiraum Freiburg », tel que présenté dans le message n°29. La commission relève que l'acceptation de ce message aura une incidence financière sur les prochains budgets de l'Agglomération lors de la mise en œuvre des mesures préconisées par ce projet. La commission demande aussi au Comité de définir les critères qui déterminent les projets d'intérêt régional. Enfin, lors de la séance de la commission du 19 novembre dernier, M. Piller a indiqué que les communes pouvaient proposer des espaces ouverts, susceptibles d'être valorisés. La commission estime, pour sa part, que c'est au Comité, et non aux communes, de les déterminer.

### **5.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt**

**M. Christoph Allenspach.** Die KMRU hat bereits im Rahmen des Ratsbeschlusses vom 10. April 2014 für das Modellvorhaben „Freiraum Freiburg“ einem ersten Darlehen von CHF 25'000 zugestimmt. Inzwischen wurde es vom Bund unterstützt. Ein Vertrag ist unterzeichnet worden und die Gemeinden wurden aufgefordert, Teilprojekte rechtzeitig anzumelden, damit ein möglichst vielfältiges Programm lanciert werden kann. Die Kommission begrüsst vor allem den Prozess, der zusammen mit der Bevölkerung stattfinden soll, damit sie einerseits natürlich die Agglomeration wahrnimmt und andererseits direkt zur Verbesserung ihres Umfeldes beitragen kann. Die KMRU empfiehlt demzufolge, mit einer Gegenstimme, die Annahme dieser Investition. La CAME avait, comme le Conseil d'agglomération, soutenu le premier crédit de CHF 25'000 dédié au projet-modèle de la Confédération, voté le 10 avril. La Confédération soutient le projet présenté par l'Agglomération de Fribourg et finance, par conséquent, la moitié du montant y relatif. Le contrat entre l'Agglomération et la Confédération a été signé. Les communes membres de l'Agglomération ont été invitées à participer à ce projet-modèle dans le but de proposer des espaces à caractère varié à réaménager. Des processus participatifs, qui seront lancés avec les habitantes et habitants de l'agglomération, pourront contribuer à l'amélioration des espaces, ainsi, sélectionnés. L'Agglomération pourra, par la même occasion, mieux se faire connaître auprès de la population des communes membres. Pour ces raisons, la CAME recommande, au Conseil, à la majorité, de soutenir cet investissement.

### **5.3 Présentation du message n°29 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr.29 des Vorstandes. Rapporteur / Berichterstatter: M./Herr Jean Bourqknecht**

**M. Jean Bourqknecht.** J'aimerais, tout d'abord, remercier les deux commissions pour leur soutien au message n°29. Après que la Confédération a lancé son programme « projets-modèles pour un développement territorial durable 2014-2018 », le Comité a décidé, le 13 février 2014, d'en présenter un intitulé « Espace ouvert Fribourg / Freiraum Freiburg ». L'objectif de ce projet est d'augmenter la qualité de vie des habitants de l'agglomération par la requalification des espaces ouverts, en particulier par la création et la mise en réseau d'espaces de grande qualité. Pour rappel, vous avez accepté, le 10 avril dernier, de libérer un crédit de CHF 25'000 pour débiter les études de ce projet-modèle, dont le coût total devait être de CHF 270'000, et vous avez décidé que la demande pour la suite de son financement dépendrait de l'acceptation par la Confédération du co-financement du projet à 50%. Le projet-modèle « Espace ouvert Fribourg / Freiraum Freiburg » s'est retrouvé en concurrence avec 148 autres projets pour l'obtention d'un cofinancement fédéral. Le 27 mai dernier, la Confédération a rendu public la liste des 33 projets finalement retenus et qu'elle s'engage à subventionner. C'est avec beaucoup de satisfaction que le Comité a pu constater que le projet-modèle « Espace ouvert Fribourg / Freiraum Freiburg » faisait partie des projets labellisés. Ce projet est même le seul au canton de Fribourg à avoir été sélectionné. Plusieurs offices fédéraux ont participé à l'examen des projets. L'atout de notre projet-modèle réside dans la combinaison entre aménagement et santé ainsi que dans l'aspect innovant de l'approche de mise en œuvre. Contrairement aux autres projet-modèles, notre projet-modèle ne sera pas seulement un concept, sur lequel nous aurons travaillé pendant quatre ans, mais il sera constitué de cinq espaces ouverts de l'agglomération, réaménagés de manière participative, c'est-à-dire directement par la population concernée. Cette orientation



pratique et la méthodologie axée vers les résultats représente d'ailleurs une des forces du projet. C'est la raison pour laquelle la Confédération souhaite soutenir ce projet. Die konkrete Umsetzung der Freiräume wird entweder durch die Gemeinden, durch Private und / oder durch Sponsoren finanziert. Die Agglomeration kann die Umsetzung nur dann mitfinanzieren, wenn es sich um eine Massnahme des Agglomerationsprogramms der 2. Generation handelt, wie zum Beispiel die Landschaftsmassnahme L-2 « Tory-Hügel ». En réponse au Président de la Commission financière, j'ajouterai que la mise en œuvre des mesures, qui seront issues de ce projet-modèle, sera entièrement financée par les communes, par des privés ou/et par des sponsors. L'Agglomération ne pourrait contribuer aux coûts de la mise en œuvre d'une mesure, que s'il s'agit d'une mesure déjà inscrite au PA2, comme la mesure paysagère P-2 « Parc urbain du Tory ». Actuellement, un groupe technique, composé de mandataires, travaille à l'élaboration de cette vision : une carte représentant le potentiel d'amélioration des espaces ouverts de l'agglomération, en termes de biodiversité, de mobilité douce et d'aménagement. Cette carte sera validée par le Comité et le groupe d'accompagnement constitué de représentants d'offices fédéraux, de services cantonaux ainsi que de tiers.

M. Gauch, je précise également que les communes membres ont été invitées, par courrier, à faire des propositions de lieux situés sur leur territoire communal et que le groupe technique est responsable de la sélection des cinq espaces parmi ceux qui auront été proposés. Pour information, un site Internet a été créé afin de garantir la visibilité du projet, notamment auprès du public. Diese Webseite wird regelmässig aktualisiert. Sie enthält einen Blog mit aktuellen Themen zum Projekt oder zur Gestaltung von Freiräumen. Toutes les informations concernant le projet-modèle en général et les projets-pilotes, qui seront développés dans ce cadre, ainsi que les dates importantes se trouvent sur ce site. Un système d'abonnement à une Newsletter, qui paraîtra deux fois par année, est proposé. Les mandataires, qui travaillent sur notre projet-modèle, sont Ökobüro de Düringen, Bfm AG de Berne et Verzone Woods Architectes de Rougemont. Les phases et méthodes de travail sont détaillées en page 3 du message. Enfin, le Comité confirme que les montants annoncés, en avril 2014, ne seront pas dépassés. Le montant total est toujours de CHF 270'000. 50% de ce montant est financé par la Confédération. La part à la charge de l'Agglomération est de CHF 135'000. Sachant que le montant de CHF 25'000 a déjà été libéré en avril 2014, le Comité vous demande aujourd'hui de libérer CHF 110'000. C'est avec ces quelques considérations qu'au nom du Comité, je vous demande de bien vouloir accepter l'arrêté ici soumis.

#### **5.4 Examen de détail / Detailberatung**

**Le Président.** Avant de passer formellement à l'examen de détail, j'ouvre la discussion sur ce message n°29 du Comité. Y a-t-il des interventions ? La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### **5.5 Examen et vote de l'arrêté / Prüfung des Beschlusses und Abstimmung**

**Le Président.** Nous sommes 43 membres du Conseil.

##### **Titres et considérants**

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

##### **Résultat**

Les titres et considérants sont adoptés par le Conseil d'agglomération tels que proposés par le Comité.

##### **Article premier**

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

##### **Résultat**

L'article premier est adopté par le Conseil d'agglomération tel que proposé par le Comité.

##### **Vote d'ensemble**

Celles et ceux, qui adoptent l'arrêté proposé dans le message n°29 du Comité concernant la libération du crédit d'investissement du projet-modèle « Espace ouvert Fribourg / Freiraum Freiburg » d'un montant de CHF 110'000, sont priés de lever leur carton vert ; les scrutateurs comptent 41 voix.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de lever leur carton rouge ; les scrutateurs comptent 2 voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton blanc ; les scrutateurs ne dénombrent aucune voix.

### Résultat

Le Conseil d'agglomération a adopté, à la majorité, l'arrêté proposé par le Comité et accepté la libération du crédit d'investissement du projet-modèle « Espace ouvert Fribourg / Freiraum Freiburg » pour un montant de CHF 110'000.

Le cinquième point de l'ordre du jour est absent.

## **6. Libération des crédits d'étude du Projet d'agglomération de troisième génération, respectivement du Plan directeur régional / Kreditfreigabe für die Studie zum Agglomerationsprogramm der dritten Generation beziehungsweise des regionalen Richtplans**

### **6.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission**

**M. Jean-Pierre Gauch.** La Commission financière a préavisé favorablement la libération des crédits d'étude du PA3 présentés dans le message n°30. La commission souligne, par contre, que les délais sont courts, surtout, lorsqu'un appel d'offres doit être fait. La commission relève que le montant total, sur lequel le Conseil doit se prononcer ce soir, est de CHF 710'000. Le Comité a confirmé à la commission que ce montant est un plafond, qui ne sera pas dépassé. Le Comité a mis, pour ce faire, en avant son expérience du PA2.

### **6.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt**

**M. Christoph Allenspach.** L'acceptation du PA2 et le cofinancement d'un certain nombre des mesures y relatives par la Confédération permettront de préciser le profil de la politique de l'aménagement et de la mobilité de l'agglomération fribourgeoise. Les premières mesures devront atteindre les objectifs formulés dans le Plan directeur d'Agglomération. La CAME est d'avis qu'il faudra, sans tarder, poursuivre ce processus, lancé avec le PA2, en démarrant le PA3, malgré l'importance de l'investissement.

Les délais sont courts mais le PA2 offre déjà une base solide. Approuver le PA3 et le Plan directeur régional ajusté au printemps 2016 est réaliste. Mit der Annahme des AP2 durch die Bundesstellen und der Zusicherung der finanziellen Unterstützung für verschiedene Vorhaben wird nun die Politik der Raumplanung und der Mobilität der Agglomeration vorangehen können. Die KRMU ist der Ansicht, dass der begonnene Prozess nun weitergeführt und ergänzt werden soll. Somit ist die Beteiligung am AP3 der richtige Weg. Die solide Grundlage der bisherigen Arbeiten sollte es uns erlauben, im Frühjahr 2016 das AP3 und somit auch den ergänzten Richtplan der Agglomeration zu verabschieden. Le PA3 doit affiner les stratégies de mobilité et d'aménagement pour deux raisons.

Premièrement, il faut suivre l'évolution fédérale et cantonale. La planification doit, en effet, subir des adaptations à de nombreux niveaux suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle LAT. Il est, donc, judicieux de lier le PA3 et le Plan directeur d'Agglomération à la révision du Plan directeur cantonal. La commission est d'avis qu'en travaillant sur le PA3, l'Agglomération effectuera une partie du travail incombant au canton et qu'il serait légitime d'obtenir une contrepartie de ce dernier. La commission demande au Comité de prendre contact avec le canton dans ce but. Das AP3 soll die Strategie der Mobilität und vor allem der Raumplanung hauptsächlich aus zwei Gründen verstärken: Der erste Grund betrifft die Entwicklungen auf Kantons- und Bundesebene. Das revidierte Raumplanungsgesetz des Bundes verlangt Anpassungen auf allen Ebenen und es kann von grossem Vorteil sein, die Arbeiten in der Agglomeration parallel zur Revision des kantonalen Richtplans auszuführen. Verschiedene Studien sollten auch Vorarbeiten für die Revision der Ortspläne leisten. Weiter ist die KRMU der Ansicht, dass auch der Kanton eine finanzielle Geste für die wertvollen Beiträge der Agglomeration leisten soll. Der Vorstand ist nun gefordert, in dieser Sache beim Kanton vorstellig zu werden.

Il s'agit, deuxièmement, d'assurer la continuité des démarches de l'Agglomération, notamment les mesures de priorité B du PA2 souhaitées par les communes. Les études serviront à déterminer les mesures qui seront proposées pour un cofinancement fédéral : les mesures B du

PA2, qui devront figurer en A dans le PA3 ainsi qu'éventuellement d'autres mesures. A l'époque, la CAME avait proposé une deuxième halte ferroviaire sur le plateau d'Agy. Plusieurs communes, qui ont lancé des opérations à long terme, demandent un ajustement de la coordination. Une stratégie de densification élaborée est nécessaire. Autre nécessité : réfléchir à la stratégie de l'Agglomération face aux communes limitrophes qui ne suivent souvent pas les mêmes objectifs. Le Conseil avait aussi demandé une adaptation aussi rapide que possible de la partie « nature et paysages » du PA2, considérée comme la partie la plus faible de cette planification. La CAME soutient le processus participatif lancé par le Comité qui donne l'occasion aux membres du Conseil de faire part de leurs réflexions. Der zweite Grund für die Teilnahme am AP3 ist die Kontinuität im Bereich der Planung. Die Gemeinden haben verschiedene Massnahmen vorgeschlagen, die heute in der Kategorie B figurieren. Die Studien müssen erläutern, welche nun in die Kategorie A aufgenommen werden und für eine Mitfinanzierung des Bundes infrage kommen. Weiter müssen sie grundlegend auch aufzeigen, was nun neu dazukommen soll. Ich nenne als Beispiel die zweite Haltestelle in Sankt Leonhard, die durchaus dienlich sein könnte. Einige Gemeinden haben inzwischen längerfristige Prozesse lanciert, die eine Anpassung der Verdichtungsstrategie und der Koordination verlangen. Auch das Verhältnis zu den Gemeinden ausserhalb des Agglomerationsperimeters ist zu klären. Und immer mit den gleichen Kriterien haben wir schliesslich den Schwachpunkt des AP2 zu verbessern, die Fragen betreffend Natur und Landschaft. Die KRMU begrüsst den Prozess, den der Vorstand vorschlägt, nämlich den Mitgliedern des Rats zu erlauben, ihre Überlegungen an verschiedenen Sitzungen einzubringen. Damit beantragt die KRMU einstimmig die Annahme des Geschäfts. La CAME recommande, à l'unanimité, l'acceptation du crédit d'étude du PA3.

### **6.3 Présentation du message n°30 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr.30 des Vorstandes. Rapporteur / Berichterstatter: M./Herr Jean Bourgknecht**

**M. Jean Bourgknecht.** Je remercie la Commission financière et la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement, qui préavisent favorablement la libération des crédits d'étude du Projet d'agglomération de troisième génération (PA3), respectivement du Plan directeur régional, décrits dans le message n°30. Comme l'intervention de M. Allenspach a été très complète, je tâcherai d'éviter de répéter ce qu'il a déjà dit.

Quelques jours après l'acceptation du budget 2015 par le Conseil d'agglomération à la séance du 9 octobre dernier, le Comité a formellement pris la décision de lancer le PA3 à l'occasion d'une séance extraordinaire. Il prévoit un montant total de CHF 710'000 pour l'ensemble des travaux nécessaires, à répartir à parts égales entre les rubriques « mobilité » et « aménagement régional » du budget d'investissement. L'objectif temporel fixé par les directives de la Confédération est de déposer, à l'Office fédéral du développement territorial, un document validé en bonne et due forme par tous les organes compétents pour le 30 juin 2016, c'est-à-dire adopté par le Conseil d'agglomération et approuvé par le Conseil d'Etat. Die durch die Bundesbestimmungen festgelegte Frist verlangt, dass ein von allen zuständigen politischen Gremien und Behörden validiertes Dokument bis zum 30. Juni 2016 dem Bundesamt für Raumentwicklung (ARE) zugestellt wird, das heisst also ein vom Agglomerationsrat angenommenes und vom Staatsrat genehmigtes Dokument. Le temps à disposition pour le PA3 est relativement court mais l'Agglomération n'a pas eu autant de temps pour élaborer le PA2. Pour rappel, c'est une adaptation d'une base déjà solide, le PA2, respectivement le Plan directeur d'Agglomération (PDA). Il n'est pas du tout question d'élaboration d'un nouveau projet qui remettrait tout en cause. Comme vous avez pu le voir dans le message et comme le Président de la CAME l'a rappelé, deux types d'arguments ont convaincu le Comité de la nécessité d'élaborer un PA3, respectivement de procéder à une révision du PDA. Il s'agit, tout d'abord, d'adapter notre planification directrice aux récents changements législatifs intervenus sur le plan fédéral. L'entrée en vigueur de la loi et de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire révisées complique fortement le classement de nouvelles surfaces en zones à bâtir. En effet, tant que le Plan directeur cantonal n'aura pas été adapté, aucune extension de la zone à bâtir n'est possible sans le déclassement d'une surface équivalente quelque part dans le canton. Vous n'ignorez pas qu'en plus, nous sommes confrontés à la problématique des surfaces d'assolement. Dans ce contexte, le Comité estime qu'il est impératif de revoir la planification régionale, avant ou parallèlement à l'élaboration du nouveau Plan directeur cantonal, afin de pouvoir l'orienter vers une prise en compte optimale des intérêts de l'Agglomération. Vor diesem Hintergrund ist der Vorstand der Auffassung, dass die regionale Planung zwingend revidiert werden muss, und zwar noch vor oder auch parallel zur Ausarbeitung der neuen Kantonalen

Richtplanung, um diese in dem Sinne auszurichten, dass die Interessen der Agglomération in optimaler Form berücksichtigt werden.

Le Comité a pris note de la remarque de la CAME, formulée ce soir par M. Allenspach, et contactera le canton afin de lui demander une participation financière. En faisant ce PA3, l'Agglomération et ses communes-membres retireraient un avantage énorme car elles pourraient influencer positivement le futur Plan directeur cantonal.

Le second élément plaidant en faveur de l'élaboration du PA3 se trouve dans le soutien manifesté par la Confédération aux mesures de priorité B du PA2. En effet, 18 d'entre elles ont été annoncées comme pouvant potentiellement bénéficier d'un cofinancement fédéral dès 2019, à la stricte condition d'être inscrites dans un PA3. Le montant du cofinancement fédéral pour ces mesures pourrait s'élever à plus de CHF 17 millions. Le Comité est déterminé à ne pas laisser échapper cette manne et juge que, tout comme pour le PA2, le retour sur investissement du PA3 devrait être excellent au vu des montants engagés et attendus. Pour mémoire, les mesures B sont importantes. Je peux vous en citer quelques-unes : le réaménagement du carrefour de Belle-Croix, de Pérolles et de la Bahnhofstrasse de Düringen, la centralité du Schönberg, la traversée de Marly ainsi que divers tronçons de la Transagglö. Der Vorstand ist entschlossen, diese Manna nicht zu verpassen und ist überzeugt, wie damals beim AP2, dass sich die Investitionsrenditen des AP3 angesichts der eingesetzten und erwarteten Beträge recht lohnend auswirken werden. Le Comité insiste sur le fait que le PA3 est essentiellement un approfondissement du PA2 et doit s'inscrire dans le prolongement de la stratégie générale définie par ce PA2. Le travail d'élaboration du PA3 portera, donc, principalement sur des mesures relatives aux domaines de la mobilité, de l'urbanisation, de la nature et du paysage. L'objectif est de développer les mesures B et C esquissées dans le PA2 et d'en élaborer de nouvelles en fonction de l'évolution de la situation et des besoins exprimés par les communes. À ce propos, il est également prévu de renforcer la participation des différents groupes intéressés dans l'élaboration du PA3, notamment par l'organisation d'atelier participatif auxquels le Conseil est tout particulièrement convié. Le Comité confirme que les montants d'élaboration du PA3, respectivement du Plan directeur régional, sont des plafonds, comme l'a relevé le Président de la Commission financière. Le Comité vous renvoie aux informations fournies dans son message et précise que les cahiers des charges du PA3 sont actuellement en cours d'élaboration. Le Comité est tout à fait conscient que l'essentiel des travaux d'élaboration se dérouleront jusqu'à l'été 2015.

Pour toutes ces raisons, le Comité vous invite à soutenir le présent message et à accepter les projets d'arrêtés annexés.

#### **6.4 Examen de détail / Detailberatung**

**Le Président.** Avant de passer formellement à l'examen de détail, j'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des interventions ?

**M. Marc Antoine Messer.** Je me réjouis d'entendre que nous avons, avec le PA2, une base solide et que nous n'allons pas refaire un nouveau projet mais que le PA3 sera finalement une adaptation du PA2. Je trouve pourtant qu'une adaptation à CHF 710'000 est un peu chère car le gros du travail a déjà été fait lors de l'élaboration du PA2. J'ai deux problèmes relatifs à la demande qui nous est ici soumise.

Premièrement, je n'ai pas trouvé dans le message du Comité, ou alors j'ai mal cherché, le coût réel du PA2 afin de le comparer à celui du PA3. J'admets que nous avons fait un énorme saut qualitatif depuis l'élaboration du PA1 mais, afin de mieux évaluer ce saut et de comprendre comment ont été obtenus ces deux montants de CHF 355'000, nous aurions besoin de connaître le coût réel du PA2.

Deuxièmement, j'ai été choqué, à la lecture du message, de constater avec quelle libéralité le Comité propose de dépenser l'argent provenant des contributions des communes membres de l'Agglomération. Je n'ai pas l'impression que le Comité nous propose un véritable travail d'adaptation. Nous pouvons, effectivement, constater des nouveautés intéressantes relatives à de nouveaux thèmes comme celui intitulé « nature et paysage », qui avait été peu couvert dans le PA2 et pour lequel il est prévu CHF 30'000, ce qui me semble logique, pertinent et opportun. Effectuer des études de fond sur les axes de transport en commun, pour CHF 90'000, me semble nécessaire et répondre à notre demande. Par contre, certaines mesures « coincent » et nécessitent des justifications supplémentaires. Le Comité propose, notamment, d'externaliser pour CHF 120'000 le travail de développement des mesures B en A, alors que le travail sera

effectué principalement par les services techniques des communes. Je ne comprends pas comment se justifie ce chiffre élevé. De plus, Le Comité nous demande CHF 40'000 pour l'adaptation du rapport stratégique. Dans son message, le Comité explique qu'il s'agira de procéder à un toilettage des parties liantes du Rapport stratégique. Pourquoi nous faut-il externaliser ce travail alors qu'il pourrait être effectué à l'interne ? Enfin, je suis consterné par le budget de CHF 50'000 de communication. L'Agglomération est-elle devenue une entreprise qui doit investir à coup de « communication » dans son image ? Ne devons-nous pas plutôt prouver notre crédibilité en montrant notre capacité à utiliser avec efficacité les contributions financières des communes, respectivement celles des contribuables des communes-membres de l'Agglomération ?

Je propose formellement de couper CHF 25'000 de chacun des deux arrêtés pour supprimer le budget prévu de communication, qui me semble superflu, pour une collectivité publique.

**M. Bertrand Späth.** Ce soir, j'ai entendu parler d'un prolongement et d'une adaptation du PA2, qui est un projet solide et un succès. Le montant considérable de CHF 520'000 est égal à près de la moitié du coût réel du PA2. C'est une adaptation onéreuse. Bien que je sois favorable à l'élaboration du PA3, je soutiens la proposition de M. Messer concernant la communication.

**Mme Christa Mutter.** Nous pouvons, effectivement, penser que ce sont des chiffres élevés. La répartition des différentes tranches est, certes, un peu artificielle, c'est le résultat d'une estimation des volumes de travail. Néanmoins, lors de l'élaboration du PA2, nous avons pu constater que l'élaboration d'un projet, qui « tient la route », coûte effectivement un tel prix. Il ne faut surtout pas essayer de faire des coupes. Je m'oppose, par conséquent, formellement à la proposition de M. Messer pour ce qui est de couper le budget communication. Je considère que le montant dédié à la communication est absolument utile et, finalement, très bas. La production de supports de communication est un des éléments garantissant le succès d'un projet d'agglomération. Faire des supports, qui permettent la transparence, qui permettent d'expliquer et de convaincre, est essentiel. Si nous devons absolument défendre un montant, c'est celui en faveur de la communication. Je suis d'avis que ce sera de l'argent bien investi pour préparer notre futur. Je vous invite à voter ce crédit sans modification, tel que présenté par le Comité.

**M. Markus Bapst.** Ich möchte Ihnen beliebt machen und etwas Mut zusprechen, um diesen Planungskredit abzulehnen. Ich möchte das kurz begründen. Ich glaube die Begründung und die vielen Absichten, die hier dahinterstehen, sind alle in Ordnung. Ich habe auch keine Probleme damit, dass die Kredite über CHF 700'000 kosten: Die Arbeit mag soviel Wert sein. Das Problem ist nicht dort. Das Problem ist bei der Zeit und bei den Ambitionen, die hier vorliegen. Stellen Sie sich vor: Ich habe Herrn Bourgknecht gut zugehört, man will eine öffentliche Mitwirkung. Man will mit dem Kanton die Richtplankoordination sicherstellen. Man will sehr grosse Planungsvorhaben von immerhin über CHF 700'000 in dieser kurzen Zeit koordinieren, mit verschiedenen Büros umsetzen, wobei Sie in derselben Zeitspanne ein AP2 umsetzen und realisieren wollen. Nota bene: Das mit dem Personal ist das, was es ist und bleiben wird. Da sehe ich einfach, dass das nicht gehen wird und ich bin nicht bereit diese CHF 710'000 hier zu riskieren, weil meiner Ansicht nach das Unterfangen misslingen wird. Es ist klar und wir sollten einen Marschhalt einlegen und uns nicht so gebärden, als hätten wir keine Zeit. Ich bin etwas salopp und sage, das ist reine Subventionsjägerei. Wir haben dann später immer noch Zeit, die Programme aufzunehmen und umzusetzen. Auch wenn wir sie vielleicht selbst bezahlen müssen. Aber dann wählen wir gezielt aus, was wir wirklich wollen. Im Moment wird wieder dasselbe geschehen: Die Gemeinden werden anmelden, man wird planen und ein Programm erstellen. Doch dabei erinnere ich Sie daran, dass wir vom Agglomerationsprogramm der 2. Generation noch nicht viel realisiert haben. Wir haben noch nicht viel investiert. Und wir sollten jetzt zuerst dieses Programm umsetzen, denn sonst kriegen wir am Ende definitiv ein Flickwerk. Aus diesen Gründen möchte ich Ihnen empfehlen, diese Kredite abzulehnen.

**M. Pierre-Olivier Nobs.** J'ai lu dans ce message que c'est un projet de consolidation, que l'Agglomération a manqué de temps pour aller au bout de certaines choses. C'est le cas du volet « trafic individuel motorisé dont mesures de stationnement ». En quoi consiste ce volet ? Ce volet doit-il servir à la planification de nouvelles places de parc ou bien à la réalisation de ce règlement harmonisé de stationnement attendu depuis longtemps ? Pour rappel, la partie liante du PA2 indique que notre Conseil doit élaborer un concept harmonisé de stationnement. Il ne faut pas seulement avoir la volonté de faire ce règlement et ce concept harmonisé, mais il faut s'en donner les moyens. Je demande, donc, si ce concept fait partie intégrante du PA3 puisque nous parlons

de réalisation de mesures non infrastructurelles, de consolidation du PA2 et de toilettage des parties liantes. Si ce concept n'en fait pas partie, je demande formellement qu'il soit ajouté. Le stationnement est vraiment le « nerf de la guerre ». Jouer la politique de l'autruche serait ici contre-productif. Il ne faut pas oublier que les projets d'agglomération ne sont pas des coûts mais des investissements. Le PA2 nous a, tout de même, permis de récolter des millions de Bern. Il faut faire attention : le bon marché coûte toujours trop cher. Faire un PA3 au rabais n'apporterait quasiment pas de subventions fédérales. Je vous invite à bien réfléchir et à nous donner les moyens d'investir afin d'obtenir des subventions.

**M. Bertrand Spath.** Mme Mutter et M. Nobs, ce n'est pas forcément ce montant élevé qui me dérange. M. Messer a relevé que le Comité compte donner ces mandats à des entreprises externes alors qu'une grande partie du travail, notamment la transformation des mesures de A en B, pourrait être réalisée par les communes membres. Pourquoi ne pas collaborer davantage avec les communes membres, qui connaissent le terrain mieux que ces bureaux externes ? Pourquoi ne pas utiliser ce montant pour créer une vision commune et une harmonie à travers tous ces projets ?

**M. Bruno Marmier.** J'ai le sentiment que dans cette agglomération, il n'y a pas de communes. Le Comité nous parle d'une réactualisation du PA3. Dans le domaine de l'aménagement du territoire, je comprends que la nouvelle LAT modifie la donne mais nous avons tout de même dans le cadre du PA2, réfléchi à une stratégie qui respecte des critères stricts dans ce domaine. Comme notre PA2 propose une utilisation rationnelle du territoire, les modifications apportées à notre stratégie ne devraient pas être nombreuses. Les communes membres de l'Agglomération sont en train de réviser leur plan d'aménagement local ou l'ont déjà déposé au canton. Ces énormes travaux, ces études et ces expériences devraient être rassemblés au sein de l'Agglomération, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. L'Agglomération ne rencontre pas les communes pour discuter aménagement du territoire. Il y a, donc, un potentiel d'amélioration de ce point de vue. Il faut travailler ensemble et faire en sorte que tous soient motivés pour travailler sur ce PA3. Le montant proposé à cet effet est tout à fait disproportionné car nous n'utilisons pas l'entier de nos ressources internes. L'Agglomération a intérêt à travailler davantage avec les communes sur l'actualisation des mesures car la plupart des communes ont les moyens de les chiffrer elles-mêmes. Cela nous éviterait de payer des mandataires qui sont arrivés à faire tourner des autobus articulés au fond d'un vallon dans le PA2. Je me demande si, parfois, ils viennent sur le terrain. Bien sûr, c'est un investissement, mais les communes investissent dans leur personnel et ont des moyens dans le domaine de l'aménagement et des infrastructures. Je propose donc de réduire le montant de ce PA3. Je suis d'avis que nous devons externaliser seulement si nécessaire et non pas de manière dispendieuse en lançant des études dans tous les sens pour faire un PA3.

**M. Rainer Weibel.** M. Bapst, le monde au niveau fédéral, wo wir Subvention abholen können, wie Sie es genannt haben, dreht sich eben sehr rasch. Wer dort den Anschluss verpasst, der wird auch hier den Anschluss verpassen. Und Freiburg hat in diesem Sinne schon mehrmals den Anschluss an wichtige Entwicklungen verpasst. Ich glaube, dass die Agglomeration bisher wirklich einen gewissen Sprung gemacht hat und nun müssen wir weiterspringen. Ihre Frage ist berechtigt, diese Geschwindigkeit ist schon etwas schwindelerregend, angesichts dem, was wir uns da vorgenommen haben. Dem stimme ich hier zu, aber wir haben keine andere Wahl. Ich möchte auch meinem Kollegen sagen: Es gibt Entwicklungen, die schneller sein müssen, ich denke da besonders an Düdingen. Wir möchten Düdingen wieder hereinholen. Wir wissen, auf welchem Weg sich Düdingen befindet. Wir möchten Düdingen aber näher an die Agglomeration heranführen, und das nicht nur mit dem Velo. Deshalb glaube ich, es gibt da wirklich Entwicklungen, die im AP3 berücksichtigt werden können. Ich darf Sie bitten, die Sache nochmals zu überlegen.

**M. Jean-Pierre Gauch.** Je suis d'accord avec M. Bapst, il y a un problème de temps et, aussi, un problème financier car les montants de certaines mesures du PA2 ont été calculés de manière grossière. Pour rappel, si le coût réel d'une mesure s'avère supérieur au coût estimé, la commune devra prendre en charge le surplus, c'est-à-dire la différence entre ces deux coûts, qui peut être un montant très important. Je pense qu'il ne faut pas « avoir les yeux plus gros que le ventre ». Si certaines communes toucheront effectivement une subvention de l'Agglomération pour les mesures qu'elles auront réalisées, elles devront aussi assumer elle-même financièrement le surplus éventuel. Est-ce que les Conseils communaux avertiront leurs citoyens que la réalisation

des mesures du PA2 et du PA3 pourrait avoir pour conséquence l'augmentation de leurs impôts ? Faudra-t-il les augmenter tous les deux ou trois ans ? Nous devons être très prudents face à ces problèmes.

**Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden.** Ich möchte Stellung nehmen zum Votum von Herrn Bapst und komme nachher noch zu Herrn Weibel. Ich kann es schon nachvollziehen. Es ist auch richtig. Ich unterstütze auch die Wortmeldung von Herrn Bapst. Es hat keinen Wert unnötig Eile an den Tag zu legen und wichtige Sachen zu vergessen. Es kommt ein bisschen zu schnell und wir sollten zuerst einmal die Sachen realisieren, die Herr Bapst angesprochen hat und die wir beschlossen haben. Das alles soll guter Qualität sein und sich auch gut umsetzen lassen. Ich denke, wenn unsere Projekte wirklich gut durchdacht sind und auch so realisiert werden, dann erreichen wir auch eine grosse Akzeptanz bei der Bevölkerung. Es ist dann nicht mehr nötig, dass wir uns für die vielen Broschüren oder die Kommunikation so stark anstrengen müssen, denn die Qualität spricht für sich selbst. Alles andere ist einfach zu schnell. Ich denke, dass es deswegen gut wäre, wenn wir uns ein bisschen mehr Zeit lassen würden.

Zu Herrn Weibel möchte ich Folgendes sagen. Die Agglomeration Freiburg scheint wirklich manchmal unter Zugzwang zu stehen, für das, was Bern vorgibt. Das ist richtig. Und sie wurde von Bern (ARE) dafür sicher auch schon gerügt. Aber, man muss auch nicht vergessen: Die Agglomeration Freiburg ist in ihrer Form schweizweit ein Unikat. Denn, es gibt keine andere Agglomeration mit der Struktur, wie wir sie hier kennen. Dafür ist sie aber ein bisschen schwerfälliger. Dem muss man auch Rechnung tragen. Ich glaube aber nicht, dass die Form, wie wir sie haben, deswegen schlecht ist. Es braucht nach wie vor einfach Zeit, bis alles durch die verschiedenen Instanzen gegangen ist, besonders wenn auch noch die Bevölkerung einbezogen wird. Das braucht eben Zeit und muss verstanden werden. Deshalb unterstütze ich auch die Wortmeldung und das Anliegen von Herrn Bapst. Das will nicht heissen, dass das AP3 deswegen auf die lange Bank geschoben werden soll. Aber, einfach alles zu seiner Zeit.

**M. Dominique Rhône.** Je suis tout de même étonné d'entendre ces réticences sur le coût du PA3. La rapidité, avec laquelle les travaux doivent être faits, peut être inquiétante mais je vous rappelle que l'Agglomération est partie de très loin. Pour mémoire, dix ans auparavant, nous étions juste des communes. Ensuite, l'Agglomération a été créée. Elle a réalisé le PA1 puis le PA2 dans une énergie du désespoir, qui a finalement porté ses fruits. Le PA2 est, effectivement, imparfait et incomplet. Nous devons l'accepter. Je suis d'avis que le PA3, qui est un complément au PA2, n'est aucunement disproportionné. Le coût total du PA2 n'est pas un secret, il a d'ailleurs été cité à la CARM : le PA2 a coûté CHF 1.1 millions. Vous avez dit que les communes ont largement l'énergie, le temps et les ressources pour faire aussi bien que les bureaux externes mais je suis, encore une fois, étonné car j'entends, aussi très souvent, le contraire. La plupart des communes souffrent précisément d'un manque de ressources et de capacités techniques pour traiter efficacement ce genre de situation. Faisons le calcul inverse. Nous sommes dix communes. Dix petits projets à CHF 70'000 font un total de CHF 700'000. Avec ces dix petits projets, atteindrons-nous les mêmes buts qu'avec le PA3 dont le Comité nous demande de libérer le montant ce soir ? Je suis convaincu du contraire. Avec dix petits mandats, dix petits projets à CHF 70'000, dans dix communes, nous aurons dix morceaux de confettis sur la table. Nous n'aurons aucune reconnaissance de la part des autorités fédérales. Nous aurons laissé passer le PA3 et la possibilité de transformer les mesures B en A. Nous n'aurons probablement pas eu le temps d'en étudier la moitié et serons « pomme avec le bourg » ou « chocolat » selon la saison. C'est pourquoi je vous invite instamment à soutenir la proposition présentée par le Comité.

**M. Pius Odermatt.** Es wurde vorhin gesagt: Auf die lange Bank schieben. Wenn wir die Planung jetzt verzögern, verlieren wir möglicherweise CHF 23 Millionen. Das ist der Betrag, den die Agglomeration im Rahmen des AP2 abgeholt hat oder abholen kann. Es wäre schade, wenn wir den verlieren würden. Es wurde gesagt, dass wir mit dem AP2 schon viel Vorarbeit geleistet haben. Wir haben Massnahmen in der Kategorie B, die müssen jetzt zur Kategorie A weitergebracht werden. Dieses Delta, das sind Investitionen, aber auch Grenzkosten, die wir uns leisten können. Wichtig scheint mir, es wurde auch schon erwähnt und ich möchte es wiederholen: Mit dem AP3 bereiten wir die Grundlage für die Ortsplanung in den Gemeinden vor. Das ist eine Vorinvestition. Auch mein Vorredner hat vorhin gesagt: „Darauf kann man bauen und das spart viele Kosten in den Gemeinden. Also arbeiten wir auf dieser Ebene zusammen, damit wir auf lokaler Ebene effizienter sind. Deshalb würde ich auch wirklich empfehlen, dass wir diesen Kredit, so wie er vorgeschlagen wird, annehmen.“

**M. François Grangier.** Je suis surpris par certaines informations que j'ai entendues ce soir. Je me demande comment elles ont été obtenues. Si nous ne faisons pas le PA3, allons-nous perdre les subventions des mesures classées en B dans le PA2 ou seront-elles reportées dans un éventuel PA4 ? Est-ce que les mesures A non terminées en 2018 pourront être subventionnées après 2018, que le PA3 soit ou pas élaboré ? Lorsque le budget de l'Agglomération, adopté lors de la séance du Conseil du 9 octobre 2014, a été présenté, le Comité a expliqué que de nombreux postes du budget de fonctionnement ont augmenté à cause du PA3. Le PA3 apparaît sous forme de montants conséquents dans le budget d'investissement. Combien coûtera réellement le PA3 ? J'ai, finalement, l'impression que le Comité a jeté ce montant de CHF 710'000 au hasard. Comment obtenons-nous ce montant de CHF 710'000 ? Je ne suis pas persuadé qu'actuellement, nous ayons besoin d'un tel budget pour les transports et l'aménagement.

**Le Président.** Y a-t-il d'autres interventions ? La parole n'est plus demandée. La discussion est close. À présent, les deux commissions peuvent intervenir si elles le souhaitent.

**M. Christoph Allenspach.** J'aimerais prendre position au nom de la CAME. Pour rappel, la CAME a participé pleinement au processus du PA2 et a vécu les hauts et les bas, les progrès, le stress ainsi que la réussite de ce PA2.

Herr Kollege Markus Bapst: Ja, wir haben Zeitdruck und wir haben gleichzeitig Ambitionen. Das ist nun einmal wirklich auch aus der Sicht so, wie wir das im Rahmen der KRMU diskutiert haben, also kein Grund auf das AP3 zu verzichten. Alle Agglomerationen der Schweiz haben den gleichen Zeitpunkt, alle haben Ambitionen und alle müssen diese Planungsprogramme in irgendeiner Art und Weise bewältigen können. Es gibt oft Fragen vonseiten der Gemeinden, natürlich, aber eigentlich sind es Koordinationsfragen. Es sind die grossen Projekte, die wir zusammenführen müssen. Afin de rester crédible aux yeux de la population, notre agglomération doit améliorer certains domaines comme la mobilité, l'aménagement et le paysage. Nous ne perdrons pas notre temps et nous avancerons plus rapidement que pour le PA2, dont la procédure pour trouver des mandataires s'était avérée trop compliquée. En ne faisant pas le MEP, nous gagnons pratiquement une année. Le PA3 nécessite que des études ponctuelles soient effectuées pour des montants plus faibles.

M. Messer, c'est une très mauvaise idée de réduire le budget de la communication que le Comité a proposé. Cela reviendrait à revenir en arrière. Par le passé, la population a reproché au Comité de ne pas communiquer suffisamment sur le PA2 et d'avoir fait une consultation publique trop courte. Il faut donc avoir absolument une communication de qualité pour le PA3. Nous devons expliquer quel sera le processus de ce PA3 et quels seront les délais à respecter. Nous ne pouvons absolument pas repousser l'élaboration du PA3, ni attendre un PA4, qui n'aura peut-être jamais lieu. Il faut saisir l'occasion qui se présente aujourd'hui.

La CAME est convaincue que d'ici le printemps 2016, ce PA3 sera réalisé et que son résultat sera même excellent car nous avons déjà une base solide, qui doit seulement être améliorée.

**Le Président.** La Commission financière souhaite-t-elle intervenir ? Ce n'est pas le cas. A présent, je donne la parole aux membres du Comité.

**M. Jean Bourgknecht.** Le Comité demande au Conseil d'accepter de libérer un montant total de CHF 710'000 pour plusieurs raisons.

Premièrement, l'adoption par la population suisse de la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement impose au canton et à l'Agglomération de revoir leur planification directrice, qu'il s'agisse du Plan directeur cantonal ou du Plan directeur d'agglomération.

Deuxièmement, le Conseil fédéral, dans sa décision d'approbation du PA2, a d'ores et déjà retenu 18 mesures, aujourd'hui en priorité B, qui représentent un montant de cofinancement de CHF 17.9 millions.

M. Grangier, le système est clair : ces CHF 17.9 millions ne pourront être libérés que si l'Agglomération dépose, jusqu'au 30 juin 2016, un PA3 auprès des offices fédéraux. Troisièmement, je confirme que ce PA3 n'a pas pour objectif de réinventer la vision et les objectifs du PA2 mais bien de le compléter et de l'adapter. Il s'agit donc d'ajouter quelques nouveaux objectifs et quelques nouvelles mesures ainsi que de vérifier les coûts et priorités des mesures actuelles.

M. Messer, il est vrai, il s'agit surtout d'adaptations, mais ces adaptations ont un coût. Nous allons, notamment, devoir travailler la thématique « nature et paysage ». Selon vous, le travail devrait être davantage effectué à l'interne, par le personnel de l'Agglomération ou par celui des communes. Il faut être conscient qu'à l'Agglomération, comme dans les communes, le personnel



n'est pas assez nombreux pour réaliser complètement le travail important qu'exige ce PA3. En ce qui concerne les communes, le Comité va les aborder prochainement, par courrier, afin de leur demander l'état de leurs mesures en B (selon le PA2) et si elles entendent en développer de nouvelles. Ce travail sur les mesures leur permettra de mieux affiner l'évaluation de leurs coûts. Les communes devront répondre à l'Agglomération d'ici au 31 mai 2015. Des ateliers participatifs seront organisés, notamment, entre les membres du Conseil, les membres de la CARM et les membres du Comité.

M. Nobs, nous devons également travailler le thème du stationnement, qui est effectivement une des faiblesses relevée par la Confédération lors de son évaluation. Il ne faut pas oublier que de nombreuses mesures ont évoluées depuis l'élaboration du PA2. L'Agglomération est obligée d'externaliser et de passer par des mandataires. Les coûts y relatifs sont parfaitement justifiés et ne sont pas exagérés.

M. Rhême, vous avez raison : le PA2 a coûté CHF 1.1 millions, tout de même CHF 400'000 de plus que ce qui est prévu pour le PA3, un tiers de moins pour le PA3 que pour le PA2. Les éléments du PA2 devront être repris et améliorés afin d'obtenir un PA3 de qualité puisque la Confédération a des exigences strictes sur un certain nombre d'éléments à fournir. Cela implique un socle de coûts incompressibles des études, qui ne peuvent pas être élaborées par l'Agglomération. Nous n'avons pas intérêt à refuser de réaliser un PA3 sous prétexte que nous souhaitons faire des économies aujourd'hui. Nous devons nous donner les moyens de réussir cette opération. Le Comité vous garantit que le PA3 ne dépassera pas CHF 710'000. Je vais, à présent, vous faire part d'un petit calcul assez intéressant. Si toutes les mesures B, soutenues par la Confédération, sont financées comme prévu à 40%, le PA3 aura évidemment une meilleure rentabilité que le PA2. Pour le PA2, CHF 1 investi a produit CHF 27 de cofinancement fédéral. Pour le PA3, CHF 1 investi pourrait produire CHF 32,20 de cofinancement fédéral. Le rapport de rentabilité sera certainement meilleur dans le cadre du PA3 que dans celui du PA2.

M. Bapst, les mesures en priorité A du PA2 ne peuvent pas avoir été encore réalisées car leur période de réalisation est 2015-2018. De plus, vous savez comme moi que si ces mesures étaient réalisées avant 2015, la Confédération ne verserait rien. La situation actuelle est, par conséquent, absolument normale. Je suis étonné et déçu par votre pessimisme quant au PA3. Pensez aux conséquences d'un refus de réaliser un PA3. Les mesures, actuellement en priorité B, ne recevraient aucun cofinancement fédéral. Leur réalisation pourrait être retardée ou ne pas être réalisée du tout. Je doute que les communes se lancent, seules, dans leurs réalisations et les financent seules. Pour rappel, parmi les mesures en priorité B figurent Belle-croix, Pérolles ou la Bahnhofstrasse de Düringen. De plus, l'Agglomération perdrait la crédibilité que lui a accordée la Confédération en récompensant notre PA2, qu'il a jugé de bonne qualité. Le PA2 ne fait sens que s'il est réalisé dans son entier : les mesures en priorité A, celles en priorité B et, voire à long terme, celles en priorité C. Il est quasi certain que la Confédération tiendrait compte de ce non-rendu d'un PA3 en cas de PA4 et pourrait diminuer le subventionnement des mesures à l'avenir.

Pour conclure, le PA2 a été un des succès principaux de l'Agglomération depuis sa constitution. Ce serait vraiment dommage de ne pas poursuivre ce processus et de ne pas se donner les moyens d'améliorer les faiblesses de ce PA2. C'est donc dans l'intérêt de l'ensemble des communes de l'Agglomération et de son développement harmonieux que le Comité vous demande d'accepter l'arrêté tel que soumis.

**M. Benoît Piller.** Je vais répondre aux questions des intervenants.

M. Messer a demandé une explication détaillée des coûts. Je le renvoie à la page 7 du message n°30, qui est concis, tout en étant suffisamment détaillé, afin que chacun puisse y trouver les différents postes que nous allons financer.

En réponse à M. Grangier, je dirais que dans la mesure où il n'est pas toujours aisé de différencier « aménagement » et « transport », sous l'angle des travaux de planification, de communication ou de coordination, une rubrique peut effectivement concerner ces deux domaines. Nous avons relevé les coûts de fonctionnement des années pendant lesquelles le PA3 sera élaboré, simplement parce que nous allons exploiter davantage l'administration et ses ressources. Nous ne pouvons, par exemple, distinguer les photocopies du « fonctionnement normal » de celles du « fonctionnement PA3 ».

Concernant votre seconde intervention, je relève que la communication est non seulement souhaitée, comme l'ont relevé plusieurs intervenants, mais la communication est surtout obligatoire. Pour rappel, le message n°30 indique, en page 6 sous « Communication », qu'une

consultation publique doit avoir lieu. Comment organiser une consultation publique sans donner les documents y relatifs à la population et sans louer de salle ? Lors de l'élaboration du PA2, nous avons organisé deux séances publiques d'information, une en allemand à Dürdingen et une en français à Forum Fribourg afin de pouvoir accueillir tous ceux qui le souhaitent. Une communication bilingue a un coût mais est obligatoire dans notre agglomération. Pour le PA3, le Comité s'est servi de l'expérience du PA2 pour calculer ce montant de CHF 50'000. Je le répète donc : la communication est, au contraire, absolument obligatoire et le Comité n'exagère pas quand il demande CHF 50'000 pour cette rubrique.

M. Bapst relève qu'il n'est pas possible de s'occuper du PA2 et du PA3 en même temps, mais ces deux projets d'agglomération n'impliquent pas les mêmes personnes. Les mesures du PA2 ont été acceptées et doivent, maintenant, être mises en œuvre. Le PA3 n'implique pas le même travail. Il s'agit de travail de planification. Il n'y a, donc, aucun conflit de ressources.

M. Marmier se plaint que dans notre agglomération, il n'y a pas de communes. J'aimerais simplement le renvoyer aux Statuts de l'Agglomération, par lesquels les communes ont délégué à l'Agglomération, notamment, le soin de gérer les domaines de l'aménagement régional et de la mobilité. J'estime qu'afin d'avoir un aménagement coordonné et concerté, l'Agglomération doit absolument collaborer avec les communes. La CARM, qui regroupe les conseillers communaux, notamment responsables des dicastères de l'aménagement et de mobilité, et les responsables des services techniques des communes, est la plateforme qui permet cette collaboration.

Comme l'ont remarqué M. Gauch et d'autres membres du Conseil, les mesures du PA2 ont parfois été estimées vite par manque de temps. Les communes, qui n'avaient alors pas les connaissances suffisantes pour chiffrer leurs mesures, risquent de faire face à des surcoûts. Afin d'éviter à nouveau de genre de remarques du Conseil et d'aider les communes à chiffrer les coûts des mesures de façon plus précise, le Comité prévoit de mandater un bureau externe qui aiderait les communes d'un point de vue technique.

Mme Schneuwly-Aschwanden doit réaliser que peu de communes auront à gérer, à la fois, les mesures du PA2 et celles du PA3. Certaines communes ne doivent pratiquement pas réaliser de mesures du PA2 mais elles participent, malgré tout, au pot commun. Les communes, qui ont bénéficié du cofinancement de leurs mesures par la Confédération dans le cadre du PA2, seraient égotistes de décider de ne pas continuer avec un PA3. Les communes, dont les mesures étaient en priorité B, en 2011, seraient alors privées de la manne fédérale. Notre Plan directeur d'agglomération actuel, depuis l'introduction de la LAT, est devenu, sur certains points, obsolète. C'est pourquoi nous devons l'actualiser en élaborant un PA3. Avec le PA3, l'Agglomération pourra orienter l'élaboration du plan directeur cantonal. Nous déciderons ce que nous voulons et sommes les mieux à même de décider pour l'Agglomération par notre connaissance du terrain.

Ainsi, nous rendrons service au canton. A cette occasion, comme l'a suggéré M. Allenspach, nous lui demanderons une contribution. Pour toutes ces raisons, je vous demande de soutenir ce crédit d'étude pour le PA3.

**Le Président.** Wir kommen nun zur Prüfung des Beschlussentwurfs. Je demande à M. Messer s'il maintient ses deux amendements, qui consistent à déduire CHF 25'000 de chaque arrêté. Cela ferait CHF 330'000 au lieu de CHF 355'0000 pour chaque arrêté.

**M. Marc Antoine Messer.** Oui, je maintiens mes deux amendements.

**M. Bruno Marmier.** J'aimerais poser une question complémentaire à M. Piller.

**Le Président.** Cela n'est plus possible. La discussion a déjà été close.

**M. Bruno Marmier.** Vous avez le droit de la rouvrir.

**Le Président.** Je ne la rouvrirai pas.

**M. Bruno Marmier.** Nous sommes tout de même un parlement.

**Le Président.** Nous avons débattu assez longtemps.

**M. Bruno Marmier.** J'ai une motion d'ordre. J'aimerais m'adresser à vous.

**Le Président.** Je vous écoute.

**M. Bruno Marmier.** Le règlement ne vous oblige pas à clore la discussion à un moment donné mais c'est un droit que vous avez. J'estime qu'il est utile de pouvoir échanger dans cette enceinte. J'aimerais pouvoir poser une question complémentaire. Je vous demande de ne pas faire usage

de la possibilité de clore tout de suite la discussion. Nous ne ferons pas 15 allers-retours, mais un seul. Je vous prie de m'autoriser à poser ma question.

**Le Président.** M. Marmier, j'ai déjà, auparavant, clos cette discussion. Je crois que nous pouvons la qualifier de suffisamment nourrie. Le Comité a répondu de manière très approfondie. La discussion est maintenant close. Je ne la rouvrirai pas, c'est ainsi.

**M. Bruno Marmier.** J'interviendrai, donc, dans les divers.

### **6.5 Examen et vote des arrêtés / Prüfung der Beschlüsse und Abstimmung**

**Le Président.** Afin de vous rappeler comment procéder, je vais vous rappeler le contenu de l'alinéa 3 de l'article 60 du règlement du Conseil : « S'il n'y a pas ralliement et que la proposition du Comité d'agglomération est confrontée à un seul amendement ou à une seule contre-proposition, la (le) président(e) met au vote d'abord la proposition du Comité d'agglomération. Si cette dernière obtient la majorité des voix, l'amendement ou la contre-proposition n'est plus soumise au vote. En cas d'égalité des voix, la (le) président(e) départage. » / « Wenn sich niemand anschliesst und der Vorschlag des Agglomerationsvorstands nur einem einzigen Änderungsantrag oder einem einzigen Gegenvorschlag gegenübersteht, so bringt die Präsidentin oder der Präsident zuerst den Vorschlag des Agglomerationsvorstands zur Abstimmung. Erhält dieser die Mehrheit der Stimmen, dann werden die Änderungsanträge oder Gegenvorschläge nicht mehr zur Abstimmung gebracht. Bei Stimmgleichheit entscheidet die Präsidentin oder der Präsident.“. Nous avons un arrêté pour la partie « mobilité » et un arrêté pour la partie « aménagement du territoire ». Nous examinerons et voterons chaque arrêté l'un après l'autre.

Pour ces votes, nous sommes 43 membres du Conseil.

#### **Arrêté « Mobilité »**

##### **Titres et considérants**

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

##### **Résultat**

Les titres et considérants sont adoptés par le Conseil d'agglomération tels que proposés par le Comité.

##### **Article premier**

L'article premier, soumis par le Comité, est le suivant : alinéa 1 « le Comité d'agglomération est autorisé à engager, sous la rubrique 650.509.04, un crédit d'étude d'un montant de CHF 355'000 pour la partie « mobilité » du Projet d'agglomération de troisième génération, respectivement du Plan directeur régional de l'Agglomération de Fribourg. » / « Der Agglomerationsvorstand ist ermächtigt, unter Rubrik 650.509.04 ein Darlehen in der Höhe von CHF 355'000 für die Studie zum Teil « Mobilität » des Agglomerationsprogramms der dritten Generation bzw. des regionalen Richtplans der Agglomeration Freiburg aufzunehmen. » et alinéa 2 « Cet investissement sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales en vigueur. » / « Die Investition wird durch ein Darlehen finanziert und gemäss den geltenden gesetzlichen Vorschriften angeschrieben. ».

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

##### **Résultat**

L'article premier est adopté par le Conseil d'agglomération tel que proposé par le Comité.

##### **Vote d'ensemble**

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté autorisant le Comité à engager sous la rubrique 650.509.04 un crédit d'étude d'un montant de CHF 355'000 pour la partie « Mobilité » du Projet d'agglomération de troisième génération, respectivement du Plan directeur régional de l'Agglomération de Fribourg sont priés de lever leur carton vert ; les scrutateurs comptent 30 voix. Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de lever leur carton rouge ; les scrutateurs comptent 11 voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton blanc ; les scrutateurs comptent 2 voix.

### Résultat

Le Conseil d'agglomération a adopté, à la majorité, l'arrêté proposé par le Comité dans le message n°30 et accepté la libération du crédit d'étude d'un montant de CHF 355'000 pour la partie « Mobilité » du Projet d'agglomération de troisième génération, respectivement du Plan directeur régional de l'Agglomération de Fribourg.

Der Beschluss des Vorstandes wurde mit 30 Ja, 11 Nein und 2 Enthaltungen angenommen.

### **Arrêté « Aménagement du territoire »**

#### **Titres et considérants**

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### Résultat

Les titres et considérants sont adoptés par le Conseil d'agglomération tels que proposés par le Comité.

#### **Article premier**

L'article premier, soumis par le Comité, est le suivant : alinéa 1 « Le Comité d'agglomération est autorisé à engager un crédit d'étude, sous la rubrique 790.509.04, d'un montant de CHF 355'000 pour la partie « aménagement du territoire » du Projet d'agglomération de troisième génération, respectivement du Plan directeur régional de l'Agglomération de Fribourg. » / « Der Agglomerationsvorstand ist ermächtigt, unter Rubrik 790.509.04, ein Darlehen in der Höhe von CHF 355'000 für die Studie zum Teil « Raumplanung des Agglomerationsprogramms der dritten Generation bzw. des regionalen Richtplans der Agglomeration Freiburg aufzunehmen. » et alinéa 2 : « Cet investissement sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales en vigueur. » / « Die Investition wird durch ein Darlehen finanziert und gemäss den geltenden gesetzlichen Vorschriften angeschrieben. ».

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### Résultat

L'article premier est adopté par le Conseil d'agglomération tel que proposé par le Comité.

#### **Vote d'ensemble**

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté autorisant le Comité à engager sous la rubrique 790.509.04 un crédit d'étude d'un montant de CHF 355'000 pour la partie « aménagement du territoire » du Projet d'agglomération de troisième génération, respectivement du Plan directeur régional de l'Agglomération de Fribourg sont priés de lever leur carton vert ; les scrutateurs comptent 30 voix. Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de lever leur carton rouge ; les scrutateurs comptent 10 voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton blanc ; les scrutateurs comptent 3 voix.

### Résultat

Le Conseil d'agglomération a adopté, à la majorité, l'arrêté proposé par le Comité dans le message n°30 et accepté la libération du crédit d'étude d'un montant de CHF 355'000 pour la partie « aménagement du territoire », du Projet d'agglomération de troisième génération, respectivement du Plan directeur régional de l'Agglomération de Fribourg.

Der Beschluss des Vorstandes wurde mit 30 Ja, 10 Nein und 3 Enthaltungen überwiesen.

Ce sixième point de l'ordre du jour est absout.

## **7. Réponse du Comité au postulat n°17 concernant l'augmentation de la cadence des transports publics dans le quartier de Bourguillon / Antwort des Vorstandes auf das Postulat Nr.17 betreffend die Erhöhung des Fahrplantaktes des öffentlichen Verkehrs für das Quartier Bürglen (Bourguillon)**

### **7.1 Position du Comité/Standpunkt des Vorstandes. Rapporteur/Berichterstatter: M./Herr Benoît Piller**

**M. Benoît Piller.** Vous avez reçu la réponse du Comité au postulat n°17 dans les documents de séance.

En page 1, au premier chapitre, le Comité a détaillé la situation actuelle de la desserte de Bourguillon. Les horaires de cette desserte figurent en annexe. Le Comité rappelle que l'Agglomération a déjà mis sur pied des prestations complémentaires en commandant des courses supplémentaires, qui ne sont pas prévues dans le trafic régional. Trois de ces courses sont prolongées jusqu'à la commune de St. Urs, qui participe ainsi au financement de ce prolongement.

En page 2, le Comité indique l'utilisation actuelle des transports publics dans le quartier de Bourguillon. Il relève que le trafic de ce quartier, qui comprend environ 800 habitants, est surtout pendulaire. Il faut savoir que les constructions résidentielles pavillonnaires, dans ce quartier, sont en effet relativement décentralisées par rapport aux arrêts de bus, ce qui rend difficile l'accès aux transports publics. « Pavillonnaire », qui n'est d'ailleurs pas un terme péjoratif, est un terme issu du domaine de l'aménagement et sert à qualifier ce genre de quartier.

À la page suivante, au deuxième chapitre, le Comité compare la desserte du quartier de Bourguillon avec celle des autres quartiers de l'agglomération. Le Comité remarque, notamment, que le quartier de Bourguillon est d'une taille semblable au quartier du Pâquier à Marly, qui ne dispose d'aucune desserte en transport public. Les habitants de Bourguillon ne sont, en ce sens, pas préférentiels : le niveau de desserte actuel en transport public correspond globalement à celui d'autres quartiers de l'agglomération présentant des caractéristiques similaires. Le Comité s'est penché également sur l'aspect financier et sur le potentiel d'amélioration d'une telle desserte. Une desserte par une ligne urbaine nécessiterait une prolongation sur une importante distance (au moins 1km), sans qu'on puisse desservir d'autres habitants de l'agglomération au passage. Un renforcement conséquent de cette desserte par l'Agglomération serait trop onéreux et difficilement justifiable étant donné le faible nombre d'habitants.

La politique de l'Agglomération est de développer les transports publics là où cela s'avère nécessaire. Les cadences, de la ligne 1 « Marly - Granges-Paccot » et de la ligne qui dessert le quartier du Schönberg, avaient notamment été augmentées car leur potentiel est nettement supérieur. Il faut donc prendre en compte différents éléments comme l'utilisation actuelle des transports publics, la fréquence à laquelle on déploie les lignes et le potentiel des habitants qui peuvent être touchés afin de prendre une décision.

En page 4, le Comité indique que depuis la fermeture du pont de Zaehringen aux transports individuels motorisés, les habitants de Bourguillon doivent faire un détour par le pont de la Poya pour se rendre, en voiture, au quartier du Bourg ou au centre-ville de Fribourg. Pour rappel, les transports publics ont toujours accès au pont de Zaehringen. Cela doit inciter les habitants de Bourguillon, en particulier les pendulaires, à utiliser davantage les bus.

Au troisième chapitre, deux solutions sont envisagées. La première solution est de connecter le quartier de Bourguillon à une ligne urbaine. Cette solution pose problème pour différentes raisons. La prolongation d'une ligne urbaine à horaires réguliers vers ce quartier créerait des doublons avec le trafic régional mis en place par le canton et financé par ce dernier et la Confédération. La planification de l'agglomération doit privilégier le déploiement de nouvelles lignes dans les quartiers fortement peuplés ou ceux à fort potentiel de densification. Dans son plan d'aménagement local, Fribourg ne prévoit pas de développer, ni de densifier le quartier de Bourguillon, dont la structure est peu urbaine. La deuxième solution serait de cadencer la ligne régionale n°127 intégralement à l'heure, mais c'est le Conseil d'agglomération qui doit prendre cette décision. C'est donc une solution très onéreuse, qui aurait des répercussions financières de l'ordre de CHF 600'000, pour peu de personnes concernées.

C'est pourquoi le Comité propose de déposer, auprès des autorités cantonales, une demande concernant un cadencement intégral à l'heure de la ligne n°127 en semaine, ainsi que le week-end, de même que l'intégration, au trafic régional, des renforts actuellement uniquement financés par l'Agglomération.

## **7.2 Avis des auteurs / Standpunkt der Autoren: M./Herr Jean-Pierre Gauch et consorts / und Mitverfasser**

**M. Jean-Pierre Gauch.** Je remercie le Comité pour sa réponse très détaillée. J'ai eu un plaisir mitigé lorsque je l'ai lu. J'ai, par conséquent, quelques remarques quant à son contenu. Tout d'abord, j'ai été étonné, en page 2, de voir que le Comité a utilisé des statistiques de l'année 2012 relatives à l'utilisation des transports publics, qui ne sont sûrement pas les plus récentes. Ensuite dans leur rapport technique de 2014 « Evolution du réseau Agglo 2014-2018 », les TPF ont indiqué que le rayon d'attractivité est de 300 m autour de chaque arrêt. Cette échelle donne un bassin de 279 habitants de Bourguillon autour des deux arrêts. Ce bassin ne pourra jamais s'accroître à Bourguillon car les nouvelles constructions seront toujours plus éloignées. C'est regrettable.

Dans sa réponse, le Comité mentionne le quartier de l'Auge, qui a une desserte dont la cadence peut varier de 15 à 7 min aux heures d'affluence. J'ai constaté que certains bus de renfort de la Basse-Ville sont vides. Le Comité pourrait faire une réflexion sur ce point. J'admets toutefois que cela n'a rien à voir avec le problème de Bourguillon. Des demandes, concernant la ligne n°127, ont été faites depuis longtemps au canton mais ce dernier n'a toujours pas donné suite. Je m'interroge : le canton va-t-il avoir la gentillesse de répondre favorablement avant que je sois grand-père, ma fille ayant dix ans ? Le Comité conclut qu'il ne peut mettre en place une solution uniquement centrée sur le quartier de Bourguillon étant donné qu'il a des doutes quant à une augmentation suffisante de la fréquentation des bus dans ce quartier. Je suis d'avis que nous devons mettre en place davantage de bus afin d'être en mesure de voir s'il y a vraiment une demande. Faisons un test, pas sur une année, mais sur quelques mois. Les citoyens de Bourguillon auraient ainsi la possibilité de montrer qu'ils prennent le bus. Si ce test ne s'avérait pas concluant, les demandes, déposées auprès du canton et de l'Agglomération, seraient caduques.

**Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden.** Je souhaite, tout d'abord, remercier le Comité pour sa détermination étoffée sur le postulat concernant l'augmentation de la cadence des transports publics dans le quartier de Bourguillon. Nous pouvons en déduire que le Comité prend au sérieux la situation difficile dans laquelle se trouvent les habitants du quartier de Bourguillon. Une problématique qui est, force est de le rappeler, déjà sur la table depuis dix ans. La réponse du Comité contient des constats absolument exacts mais aussi, des arguments peu convaincants. Le Comité se prévaut d'arguments, qui ne sont plus d'actualité et qui doivent être corrigés. Il doute que le renforcement de la cadence (en ligne urbaine) conduise à une augmentation significative de la fréquentation des bus par les habitants de ce quartier. Il justifie cela en renvoyant à un taux de couverture de 12,4%, qui remonte à 2012 et qui est donc aujourd'hui sans intérêt. Depuis, la situation a énormément changé pour les habitants de Bourguillon; avec la fermeture du pont de Zaehringen, en octobre dernier, aux transports individuels motorisés. Les besoins en transport public ont augmentés. Il est évident qu'une offre attractive en transport public, comme le demande le postulat, conduirait, sans aucun doute, à un taux de couverture plus élevé. Je vous pose la question : utiliseriez-vous les transports publics à la place de la voiture si, par exemple, vous n'aviez accès aux bus que tous les 60 ou 90 minutes? Cela ne paraît guère envisageable.

La détermination du Comité est sans courage. Elle n'est pas compatible avec les objectifs de la politique de mobilité de l'Agglomération. Le Comité admet, certes, la nécessité d'assurer un certain niveau de desserte en transport public dans le quartier de Bourguillon, mais défend, en même temps, l'idée que l'augmentation de la fréquence par une connexion à une ligne urbaine n'est pas possible. Le renvoi du problème, aux autorités cantonales en vue de sa résolution, proposé par le Comité, ne conduirait qu'à une amélioration marginale. Cette solution n'aboutirait, en aucun cas, à une amélioration répondant aux besoins réels de la population et ce, malgré le souhait de nombreuses personnes. L'utilisation des transports publics à la place du transport individuel motorisé n'aurait tout simplement pas lieu.

Je vous demande, par conséquent, de soutenir ce postulat n°17 et de rejeter la réponse du Comité.

**Le Président.** Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Ce septième point de l'ordre du jour est absout.

## **7bis. Réponses aux questions / Antworten auf Fragen**

**M. René Schneuwly.** Le silence peut être plus préoccupant que la parole. Je vais tenter, tout de même, d'aller dans le sens des auteurs de ces questions malgré le peu de nouvelles informations en ma possession. Je vous renvoie aux pages 27 et 28 du procès-verbal de la dernière séance du Conseil, qui vient d'être approuvé. Sachez que le Comité est intervenu en posant un nombre important de questions à M. André Bolla, mandaté par l'autorité de surveillance Bernoise sur ce dossier. M. Bolla, qui devait répondre non seulement sur des questions de principe concernant le problème de fond mais aussi sur des questions relatives au statut de notre personnel, n'a, à ce jour, pas répondu. Face à ce silence, le Comité a réagi rapidement et a envoyé, avec l'accord unanime du personnel de l'Agglomération et sur le conseil d'experts en matière de prévoyance professionnelle, une lettre à M. Bolla annonçant la résiliation de l'affiliation de l'Agglomération au fonds de prévoyance de l'ACSMS. Le Comité a aussi demandé le versement de l'intégralité des prestations de sortie, au 31 décembre 2014, à un autre fonds de prévoyance professionnelle. Le Comité a, par la même occasion, demandé diverses offres à plusieurs institutions. Nous n'avons toujours pas reçu d'accusé de réception de cette résiliation. D'après nos dernières informations, cette voie, choisie par l'Agglomération, pourrait être suivie par d'autres structures aujourd'hui affiliées au fonds de prévoyance de l'ACSMS. Ceci pourrait entraîner une liquidation de la caisse. Le Comité considère que cette affaire sera terminée lorsque l'Agglomération aura adhéré à une nouvelle institution de prévoyance et que l'intégralité des prestations des collaborateurs y aura été versée.

Le Comité tient à rappeler qu'il va tout mettre en œuvre afin que le personnel de l'Agglomération ne soit pas perdant dans cette opération. En cas de dissolution d'une institution de prévoyance, il existe un fonds de secours, auquel, en principe, le personnel de l'Agglomération a droit. Cela est garanti en tout cas jusqu'à concurrence de CHF 126'000. Il faut évidemment s'attendre, si un dommage devait encore subsister, à ce qu'un effort de solidarité soit fait par toutes les communes membres de l'Agglomération. Voilà tout ce que je suis en mesure de vous communiquer ce soir sur ce point.

**Le Président.** M. Nobs, êtes-vous satisfait de ces réponses ?

**M. Pierre-Olivier Nobs.** Je suis en partie satisfait. Cela étant dit, je n'attendais rien de particulier du Président du Comité d'agglomération. Ces questions étaient adressées au Comité, et non pas à M. Schneuwly personnellement. Il est pour ma part clair que les éléments nouveaux ont été apportés par le Comité, et non pas par M. Schneuwly. Je constate qu'afin de garantir l'intégralité des prestations versées, le Comité a la volonté de trouver une solution, en demandant éventuellement la solidarité des communes. Les auteurs de ces questions espèrent être informés, de manière transparente et régulière, de l'avancée des démarches, qu'elles soient couronnées de succès ou pas. L'Agglomération doit pouvoir garantir la transparence de ce dossier et, surtout, l'intégralité des prestations de prévoyance, auxquelles son personnel a droit. Pour rappel, l'alinéa 2 de l'article 11 « Questions » de notre règlement du Conseil d'agglomération stipule que le Comité d'agglomération doit répondre, par écrit ou par courriel, à tous les membres du Conseil d'agglomération et aux médias. Je vous propose, donc, de faire une synthèse des réponses contenues dans le procès-verbal précédent et dans celui de la présente séance de manière à avoir une vue d'ensemble de la situation actuelle.

## **8. Divers / Verschiedenes**

**Le Président.** J'ouvre la discussion. Y a-t-il des interventions ?

**M. Bruno Marmier.** Cette fois, j'ai le droit d'intervenir. Conformément à l'article 59 alinéa 4 du règlement du Conseil, j'avais auparavant le droit. Celui-ci stipule qu'après « la prise de position des rapporteur(e)s, la (le) président(e) peut donner à nouveau la parole aux Conseillers/ers d'agglomération auquel(le)s il a été répondu s'il s'agit de rectifier une inexactitude manifeste ou d'apporter brièvement une clarification. ».

Plusieurs membres du Conseil indiquent qu'il s'agit d'une possibilité offerte au Président.

**M. Bruno Marmier.** « Peut ». Tout à fait. Alors, M. le Président, écoutez-moi et laissez-moi finir. J'ai, cette fois, la parole pendant 5 minutes si je le veux. Je vais faire beaucoup plus court. Bien sûr, vous pouviez me donner la parole et cela était à votre libre appréciation. Je crois que lors de débats importants comme celui-ci, vous n'avez aucune raison, à priori, de ne pas me donner la parole. Je ne comprends pas pourquoi vous ne l'avez pas fait. Maintenant, je vais dire ce que je

souhaitais dire tout à l'heure. M. Piller, vous avez dit que la CARM est une plateforme permettant à l'Agglomération et aux communes de travailler ensemble. Il est important que tous sachent, dans cette enceinte, que le DAEM n'est venu à aucune des quatre réunions qu'il a fixées avec les responsables communaux de l'Aménagement du territoire et les responsables techniques. Si le Comité fait de beaux discours du type « travaillons ensemble et faisons les choses ensemble » et fixe des rendez-vous, qu'il n'honore pas, ce n'est pas la meilleure façon de faire.

**Le Président.** M. Marmier, j'aimerais seulement vous répondre que je « pouvais » ouvrir la discussion si je le « voulais », mais je ne le « voulais pas ». Je n'étais pas obligé de la rouvrir. Je n'avais aucune envie d'avoir un ping-pong d'interventions pendant trois heures, consistant à fermer et à rouvrir la discussion.

**M. Benoît Piller.** Je ne supporte pas ces attaques personnelles. Certes, il y a eu des conflits de calendriers. Des séances ont été fixées et d'autres annulées. Je ne suis pas responsable de ne pas être venu à ces réunions. De plus, lorsqu'il y a des problèmes de ce genre, il faut essayer de les régler en bilatéral et de retrouver un consensus. Je souhaite que nous puissions travailler ensemble comme nous l'avons fait par le passé.

**Le Président.** J'ai reçu deux postulats. Je demande à leurs auteurs de se lever. Je demande à Mme Thiémard de présenter le postulat, qu'elle m'a remis.

**Mme Cécile Thiémard.** Lors de l'Assemblée de l'association de quartiers Gambach-Guintzet du 27 novembre 2014, les habitants de l'Avenue du Moléson en particulier, mais également ceux des jardins du Salesianum, du chemin de l'Observatoire et de l'avenue Jean-Gambach ainsi que l'ensemble des membres de l'association présents, ont clairement manifesté leur souhait d'avoir un arrêt de bus situé au sommet de l'avenue Weck-Reynold pour les lignes 7 ou/et 8. C'est pour cela que nous déposons ce soir ce postulat. En effet, dans les normes d'application de distance d'un endroit par rapport à une ligne de bus existante sur le réseau de la Ville de Fribourg ou de l'Agglomération de Fribourg (norme de 300 mètres), il n'est pas tenu compte ni de la pente, ni de la pénibilité d'accès à pieds. Il serait, ainsi, grandement indiqué de favoriser l'utilisation des transports en communs sur des lignes existantes qui ont déjà un excellent rendement et une cadence rapprochée et régulière. D'autre part, un arrêt de bus existait déjà à cet endroit. Pour les personnes du quartier qui fréquentaient cette ligne, c'était pratique. Il sera déposé un postulat en corrélation de celui-ci à la séance de mi-décembre du Conseil général de la Ville de Fribourg, pour demander l'aménagement d'un arrêt de bus, sachant que l'Agglomération s'occupe, avec les TPF, des lignes de bus, tandis que l'infrastructure est à la charge de la commune.

**Le Président.** Es liegt mir ein zweites Postulat vor von Frau Schneuwly-Aschwanden. Sie können Ihr Postulat kurz vorstellen.

**Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden.** Ich stelle einen Antrag für die Vergrösserung des P+R „La Chassotte“. Es wird der Antrag gestellt, dass der Vorstand Optionen für eine Vergrösserung des Parkplatzangebotes für den P&R „La Chassotte“ prüft und diese dem Agglomerationsrat unterbreitet. Begründung: Der Auslastungsgrad des P&R „La Chassotte“ ist gemäss einer vom Agglomerationsvorstand in Auftrag gegebenen Analyse aus dem Jahr 2012 hoch. Dieser Umstand wird im Bericht mit der günstigen Lage des P&R und seiner Nähe zur Autobahnausfahrt begründet. In der Zwischenzeit hat sich diese Entwicklung weiter intensiviert. Es muss festgestellt werden, dass in der Regel die Parkplätze an Wochentagen schon früh, d.h. bereits in der ersten Vormittagshälfte, besetzt sind. Parkplatzsuchende werden dadurch gezwungen, mit dem Auto weiter ins Stadtzentrum zu fahren, um fündig zu werden. Bei der P&R-Anlage „La Chassotte“ handelt es sich um einen von der Agglomeration definierten Standort. Der Vorstand wird deshalb ersucht, Optionen für eine Anpassung der Parkplatzkapazität auszuarbeiten und dem Agglomerationsrat zu unterbreiten.

**Le Président.** Je n'ai pas de questions écrites. Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. Pierre-Olivier Nobs.** Je vous demande de mettre un point à l'ordre du jour du Bureau du Conseil de manière à rendre nos séances plus efficaces. Lors de la transmission des postulats, pourrions-nous, à ce stade, simplement nous contenter du titre et de l'intitulé du postulat ? La défense et le développement des interventions parlementaires doivent se faire lors de la séance de transmission.



**Le Président.** Nous discuterons de votre remarque au Bureau du Conseil. Y a-t-il d'autres interventions ? Es ist nicht der Fall. La parole n'est plus demandée. La discussion est close. Je vous rappelle que la prochaine séance extraordinaire du Conseil d'agglomération devrait avoir lieu le jeudi 26 février 2015 et que la prochaine séance ordinaire se déroulera le 30 avril 2015. Je vous prie de rendre les enveloppes, reçues en début de séance, qui comprennent les cartons de vote et celui de votre nom. Je souhaite d'agréables fêtes de fin d'année à vous et à vos familles. J'espère que ceux qui auront des vacances en profiteront pour se reposer et faire le plein d'énergie pour l'année 2015. Ich wünsche Ihnen und Ihren Familien ein frohes Weihnachtsfest, einen guten Rutsch ins neue Jahr. Allen, die ein paar Tage Ferien haben, wünsche ich, dass sie sich gut erholen, um mit der entsprechenden Energie ins neue Jahr zu starten. Die Sitzung ist geschlossen. La séance est close.

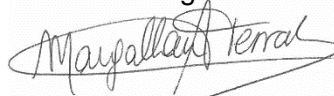
Fin de la séance : 22h00

Le Président du Conseil :



Jérôme Hayoz

La Secrétaire générale :



Corinne Margalhan-Ferrat